

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère a adressé le rapport d'activités annuel aux maires de chaque commune membre.

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2015 a été communiqué à la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 30 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activités 2015 du S.D.E.F.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 12 DEC 2016

Et de la publication, le... 12 DEC 2016

Fait à Landivisiau, le... 9 DEC 2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SDEF

Service communal d'énergie et d'équipement du Finistère

2015

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE



SOMMAIRE

p 4 - 5 | Au fil des mois

- p 6 - 9 | L'organisation au service du territoire
- Rôle territorial des élus
- Comités territoriaux
- Commission d'appel d'offres
- Commission consultative transition énergétique

p 10 - 16 | Une équipe à l'écoute de vos besoins

- L'équipe du SDEF
- Pôle administratif et comptable
- Pôle énergie
- Pôle juridique
- Liste des marchés conclus en 2015
- Pôle technique

p 17 - 22 | La transition énergétique

- Le photovoltaïque
- Les bornes de recharge pour véhicules électriques
- La mutualisation des certificats d'économie d'énergie
- Les actions de sensibilisation
- L'achat groupé d'énergie en électricité

p 23 - 30 | La compétence électricité

- Le contrôle de concession

- Les travaux sur les réseaux
- L'assistance conseil aux collectivités

p 31 - 33 | La compétence communications électroniques

- La maîtrise d'œuvre du projet BTHD
- La montée en débit
- La desserte FTTH
- Les enroulements coordonnés de réseaux

p 34 - 35 | La compétence gaz

- La concession de Cléder-Plouescat
- La concession d'Henvic

p 36 - 38 | La compétence éclairage public

- Éclairage 100% LED sur l'île de Sein
- Les diagnostics éclairage public
- Bilan
- La maintenance

p 39 - 46 | Les moyens

- Les leviers de communication
- Le système d'information géographique
- Le budget
- La taxe sur la consommation finale d'électricité

p 47 | Lexique



Directeur de la publication : Antoine Coullaud - Coordinateur de la publication : Jacques Moutier
Secrétaire : Les services du SDEF - Jacques Moutier - Ouest Reporters - Conception graphique : Ouest Reporters - Chartre graphique : FMC CIP
Imprimerie : Table 7 Editions de la Bretagne - Ouest Reporters - Imprimeur : Pédini (Dréless) - Journal imprimé dans une imprimerie certifiée Imprim'Veat

ÉDITO

L'année 2015 a été riche en activités pour le SDEF qui a continué à développer de nombreuses actions dans les différents domaines d'intervention qui sont les siens.

L'engagement basé en place en 2014 a bien fonctionné. Avec les 13 vice-présidents, nous avons animé de nombreuses commissions territoriales, qui sont les organes de concertation faisant la synthèse de notre organisation proche du terrain. Ces commissions permettent une bonne concertation et une prise en compte des avis pour préparer au mieux les travaux de l'année en comité syndical.

En 2015, nous avons également mis en place la commission consultative créée par la loi sur la transition énergétique, qui a pour objectif de coordonner les actions entre les EPCI et le préfet dans le domaine de l'énergie.

Le service d'entretien qui occupe en effet une place de plus en plus importante dans nos missions. En tant que producteur d'énergie tout d'abord, nous avons réalisé 11 centrales hydroélectriques en partenariat avec les collectivités. En 2015, le service d'entretien a été mis en service sur les communes de la communauté

de communes administrées par l'ADMMF de notre dossier de financement des travaux de change pour véhicules électriques, qui a été financé par l'Etat, lors de la réunion du 15 octobre 2015. Le service d'entretien est CITEOS pour poser les câbles de charge en 2016 et autant en 2017. Le service d'entretien a également continué à mener des actions de sensibilisation des contribuables d'économie d'énergie en réalisant des actions réalisées par les collectivités. Le service d'entretien a été mis en service sur les communes de la communauté

totalisons 63,2 MWh cumul validés en 2015. L'exposition du parcours de l'énergie est toujours un succès puisque elle a permis à 460 élèves d'être sensibilisés aux questions énergétiques.



Dans le domaine des réseaux, le montant des travaux réalisés reste soutenu avec près de 37,4 M€ TTC en 2015, montrant la dynamique des collectivités finisériennes avec une prédominance des travaux sur le réseau concédé d'électricité. Les communications électroniques constituent également une part non négligeable de notre activité. Le SDEF a été retenu par le Département de Bretagne pour assurer la maîtrise d'œuvre du déploiement de la fibre optique (première phase) dans le Finistère et de 48 MED (Montées En Débit) qui ont été

réalisées. En 2015, les études pour desservir 15 000 prises ont été menées pour un début des travaux programmé en 2016.

Le SDEF propose également une compétence optionnelle « gaz » qui a permis de mettre en service une nouvelle concession sur la commune de Henvic et de commencer les travaux à Cléder et Plouescat. Ces deux projets ont favorisé l'émergence des projets de cogénération gaz chez les serristes implantés dans ce secteur, ce qui a permis de pérenniser leurs activités agricoles, facteur de dynamisme économique et d'emploi sur le territoire.

En éclairage public également nous pouvons constater que les travaux ont été importants et que l'entretien et la maintenance se sont fortement développés, preuve que le SDEF apporte un service apprécié des collectivités.

Je souhaite que la lecture de ce rapport vous apporte une bonne ou une meilleure connaissance du SDEF qui œuvre au service du territoire au quotidien.

Bonne lecture !

Antoine Corolleur
Président du SDEF

territoire
d'énergie

2015 - AU FIL DES MOIS

FÉVRIER

Plan tempête pour la Bretagne
ERDF et le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) ont annoncé le 10 février 2015, dans les locaux du SDEF à Quimper, un plan exceptionnel d'investissement de 100 millions d'euros supplémentaires jusqu'en 2020 afin de renforcer les réseaux moyenne et basse tension et de rendre la Bretagne moins vulnérable aux aléas climatiques.



MARS

L'installation photovoltaïque de Quimperle Communauté a été mise en service le 02/03/2015 pour une puissance installée de 100 KWc.



MAI

Déploiement du très haut débit en Bretagne
Le 21 mai dernier le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh), ERDF Bretagne, le syndicat mixte Mégalis Bretagne et Orange Ouest ont signé une déclaration d'intention permettant l'utilisation des poteaux électriques pour favoriser le déploiement de réseaux très haut débit en fibre optique en Bretagne.

JUIN

Avec la fin des tarifs réglementés de l'électricité, le SDEF a lancé un appel d'offres afin de retenir un fournisseur d'électricité pour les tarifs jaunes et verts.

Les élèves de Lestonan lauréats du SDEFI Jeunes

Remise des prix du concours écocitoyen SDEFI Jeunes à deux classes de l'école primaire publique de Lestonan à Ergué-Gabéric pour la création d'une maquette en 3D d'une ville alimentée par l'énergie biomasse et d'un mini-livre pédagogique expliquant les grands principes de la transition énergétique en français et en breton.



Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

JUILLET



La transition énergétique des îles du Ponant
À l'occasion de la visite du Premier ministre
Manuel Valls, le 10 juillet à Ouessant, un
engagement pour la transition énergétique des
îles du Ponant a été signé par l'ADEME, la Région
Bretagne, les communes de Sein, Moïène et
Ouessant, l'Association des îles du Ponant, le
SDEF, EDF, ERDF et SABELLA.

OCTOBRE

L'éclairage de l'île de Sein inauguré

Le 16 octobre, Antoine Corolleur, président du SDEF
et Dominique Salvvert, maire de l'île de Sein,
inaugurent l'éclairage public 100% LED de l'île.
Cette opération exemplaire, pilotée par le SDEF, fait
de Sein un exemple et un acteur majeur de la
transition éclairagiste.



SEPTEMBRE



Le SDEF partenaire du festival Breizh Transition
Les 18, 19 et 20 septembre 2015, le SDEF était
partenaire du premier Festival Breizh Transition.
Sur son stand de 50 m², le SDEF a mis l'accent sur
l'un de ses missions d'accompagnement des
collectivités locales dans la transition énergétique :
l'éclairage public et la création d'un réseau de
bornes de recharge publique pour véhicules
électriques. Le SDEF a également organisé et
animé une conférence débat sur la Transition
éclairagiste.

DÉCEMBRE

Le SDEF a déposé un dossier CEE au Pôle national
des CEE pour un volume de 23,6 GWh cumac.

Départ en retraite d'Élizabeth Toulgoat



L'ORGANISATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

RÔLE TERRITORIAL DES ÉLUS

Le bureau du SDEF comprend 14 membres : le président et 13 vice-présidents. Chaque vice-président dispose d'une délégation territoriale conformément à la carte ci-jointe.

Jérôme Ronvel est en outre chargé des finances et Hervé Herry des communications électroniques et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

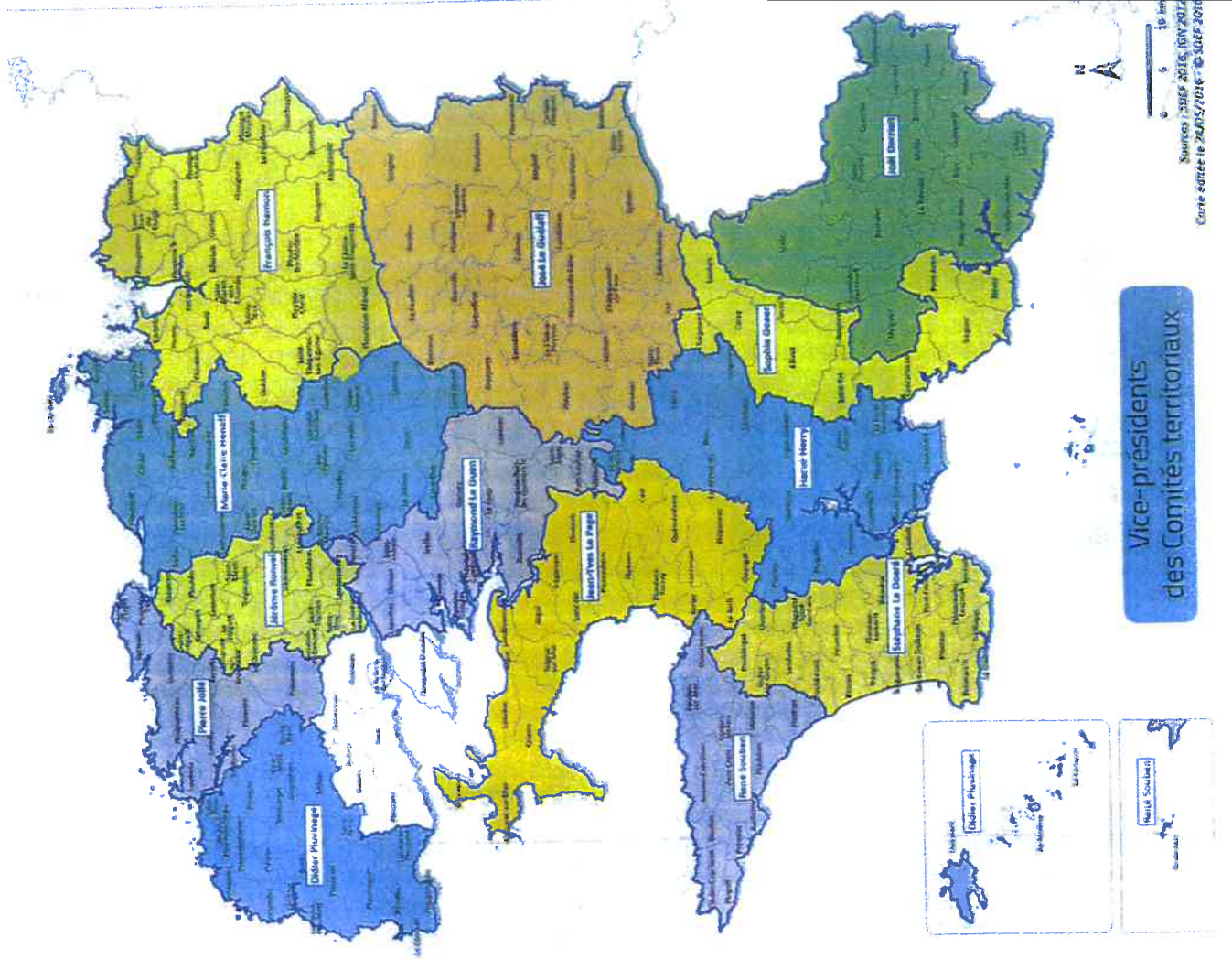
Président

Antoine Corolleur

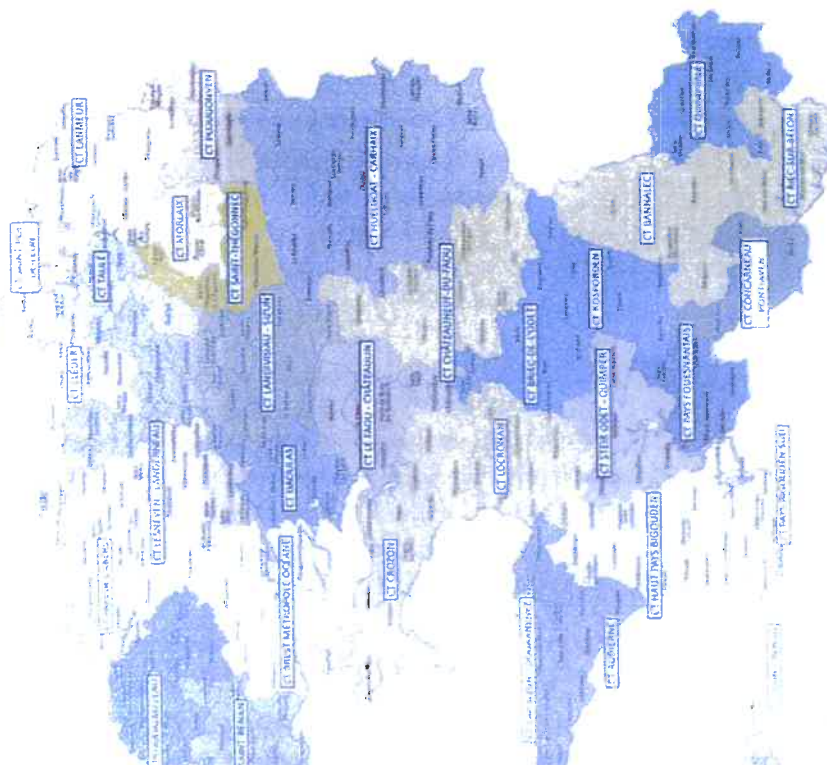


Vice-présidents

Jérôme Ronvel : Comité territorial (CT) Lesneven-Landerneau	José Le Guélaiff : CT Châteauneuf du Faou, Huelgoat-Carhaix
Hervé Herry : CT Briec de l'Odet, Steir Odet-Quimper, Pays Fouesnantais	Raymond Le Guen : CT Daoulas, Le Faou-Châteaulin
François Harmon : CT Taulé, Lanmeur, Morlaix, Plougonven, St Thégonnec	Sophie Goear : CT Rosporden, Concarneau-Pont-Aven
Joël Derrien : CT Bannalec, Quimperlé, Riec-sur-Belon	Mairie-Claire Hénaiff : CT Cléder, Landivisiau-Sizun, Saint Pol de Léon
Didier Pluvinage : CT Ploudalmézeau, Saint-Renan	Stéphane Le Doaré : CT Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud
René Souben : CT Cap Sizun-Douarenez, Audierne	
Jean-Yves Le Page : CT Crozon, Locronan	
Pierre Jollé : CT Pays des Abers et la Côte des Légendes	



COMITÉS TERRITORIAUX



Comités territoriaux

AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TERRITOIRES

Deux fois par an, les comités territoriaux se réunissent sous la présidence du vice-président du SDEF en charge du secteur.

Point sur les travaux en cours et à venir
 Les techniciens du SDEF présentent aux délégués désignés par chaque commune l'état d'avancement des travaux engagés sur leur territoire en termes d'extensions, de renforcements, d'effacements des réseaux et de mise aux normes de l'éclairage public. Ces moments d'échanges sont essentiels pour les techniciens qui centralisent ainsi les remarques, problèmes éventuels rencontrés. Ensuite, les travaux envisagés par les communes au cours de l'année à venir sont inventoriés et validés si le montage financier est viable entre les subventions diverses, la participation du SDEF, l'investissement de la commune et l'enveloppe financière assignée au territoire. Cette enveloppe est calculée en prenant en compte le reliquat (positif ou négatif) du territoire pour l'exercice 2015 auquel sont ajoutées les recettes de ce même territoire (soit les taxes sur l'électricité TCCFE) et enlevé le total des remboursements d'emprunts contractés antérieurement par le territoire.

Une gestion en temps réel des réseaux
 Les équipes du SDEF présentent aux élus les différents outils mis à la disposition des communes pour visualiser les données provenant des réseaux gérés par le SDEF : le logiciel MUSE en est un exemple. Ces outils sont des aides à la décision indispensables pour une gestion efficace et une maintenance rigoureuse

des réseaux par les élus et leurs agents.

Vers la transition énergétique

Le SDEF expose également les études préventives sur les installations qu'il réalise et les préconisations sur les travaux à effectuer. Le comité territorial de Brieac a bénéficié de l'expertise des équipes sur les installations des 6 communes sur 7 qui lui ont transmis la compétence éclairage public. Le syndicat leur a préconisé les travaux à effectuer pour améliorer l'ensemble de leurs installations en remplaçant des armoires vétustes, des lampes à vapeur de mercure qui sont énergivores et source de pollution lumineuse.



Le SDEF propose aux communes des luminaires plus économes en énergie ou des solutions avec la technologie LED pour les projets d'envergure. Les représentants du SDEF ont également abordé le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
 Reçu en préfecture le 12/12/2016
 Affiché le
 ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

MARS		AVRIL		MAI		JUN		JULIEN		AUGUSTE		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
12 mars	13 mars	2 avril	8 avril	12 mai	17 mai	12 juin	17 juin	15 juillet	15 août	12 septembre	12 octobre	12 novembre	12 décembre	12 janvier	12 février	12 mars	12 avril	12 mai	12 juin
17 mars	18 mars	15 avril	22 avril	19 mai	26 mai	19 juin	26 juin	19 juillet	26 juillet	19 août	26 août	19 septembre	26 septembre	19 octobre	26 octobre	19 novembre	26 novembre	19 décembre	26 décembre
20 mars	27 mars	20 avril	27 avril	27 mai	27 mai	27 juin	27 juin	27 juillet	27 juillet	27 août	27 août	27 septembre	27 septembre	27 octobre	27 octobre	27 novembre	27 novembre	27 décembre	27 décembre

LE RÔLE DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée (n° 2015-899 du 23 juillet 2015), (...) le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 (...). » Les textes donnent à la CAO une compétence d'attribution pour les marchés publics dont le montant estimé est égal ou supérieur à 209 000 € HT pour les fournitures et services, et 5 225 000 €

HT pour les travaux. Ainsi, par exemple, lors de sa séance en date du 15 octobre 2015, les membres de la CAO se sont réunis afin d'attribuer le marché de fourniture, pose, raccordement, signalétique, maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le département du Finistère.

Il revient en effet aux membres de la CAO, sous l'autorité du Président, de se prononcer sur l'admission des différentes candidatures reçues, sur l'analyse des offres présentées par les services du SDEF et enfin sur le nom de l'attributaire du marché.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES



De gauche à droite : Jérôme Ronvel, René Souben, José Le Guélaff, Antoine Corolleur.

TITULAIRES

Antoine COROLLEUR
Joël DERRIEN
Marie-Claire HÉNAFF
José LE GUELAFF
Jérôme RONVEL
René SOUBEN

SUPLÉANTS

François HAMON
Hervé HERRY
Pierre JOLLE
Raymond LE GUEN
Jean-Yves LE PAGE

COMMISSION CONSULTATIVE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Commission créée par l'article 198 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant la section 6 du chapitre IV du titre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une commission consultative doit être créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 du CGCT et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale

à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. C'est une instance de dialogue entre le Syndicat et les EPCI à FP situés en tout ou partie sur son périmètre.

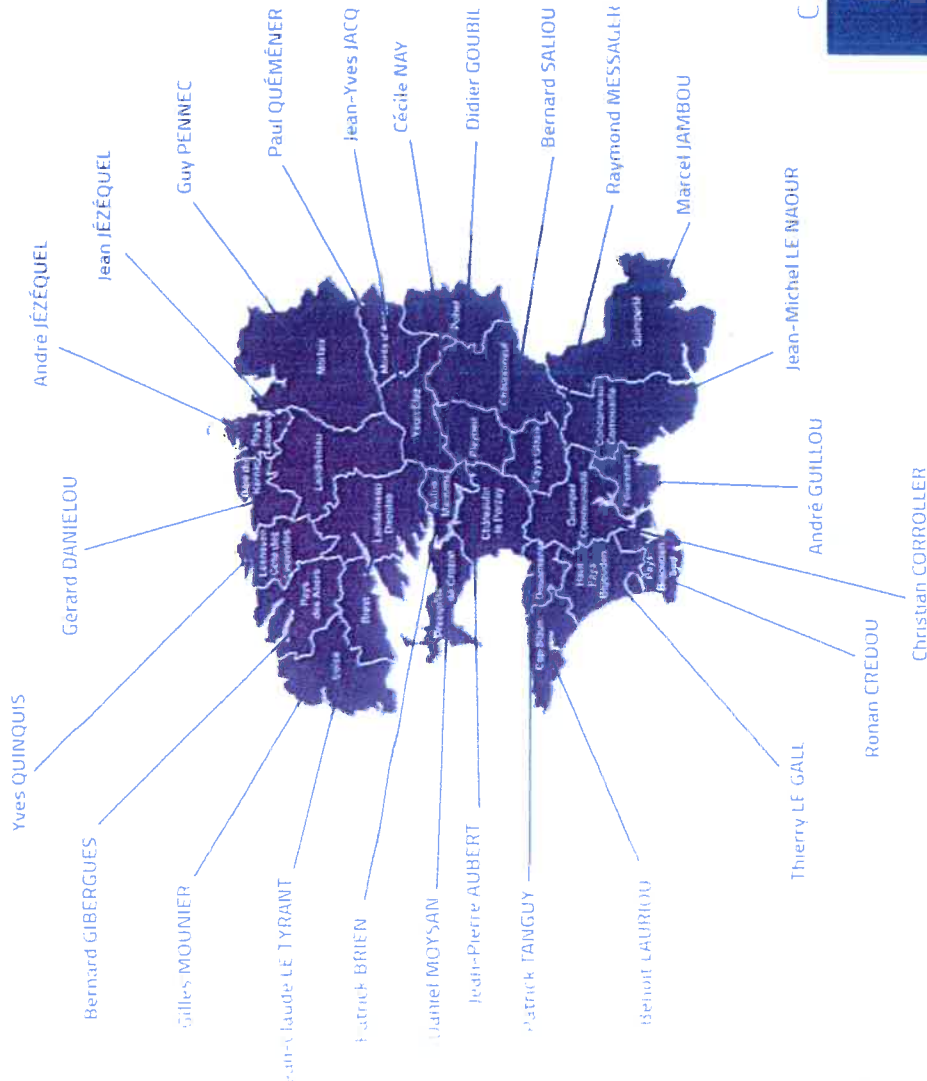
Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



CHIFFRES

50

C'est le nombre
d'élus
participant à la
commission
consultative
« Transition
énergétique »

LE REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

ominique RAMARD

LES REPRÉSENTANTS DU SDEF

Président de la commission - Antoine COROLLEUR

Collège d'Iroise	Didier PLUVINAGE Georges GOURVENEK
Collège des Abers-Côte des Légendes	Pierre JOLLE Pierre CHARBONNIET
Collège de Landerneau-Lesneven	Jérôme RONVEL Raymond LE GUEN
Collège de Landivisiau	Marie-Claire HÉNAFF Daniel LE SAINT
Collège de Morlaix	François HAMON Christian LE MANAC'H
Collège de Crozon-Châteaulin	Jean-Yves LE PAGE Claude JÉZÉQUEL
Collège du Centre	José LE GUELAFF Paul GUEVAREC
Collège du Cap-Sizun-Douarnenez	René SOUBEN Eric LANGLOIS
Collège du Pays Bigouden	Stéphane LE DOARÉ Noël COZIC
Collège de Quimper	Hervé HERRY Hervé TRELLO
Collège de Concarneau	Sophie GOAER Michel TANGUY
Collège de Quimperlé	Joël DERRIEN Serge BOURGEOIS

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

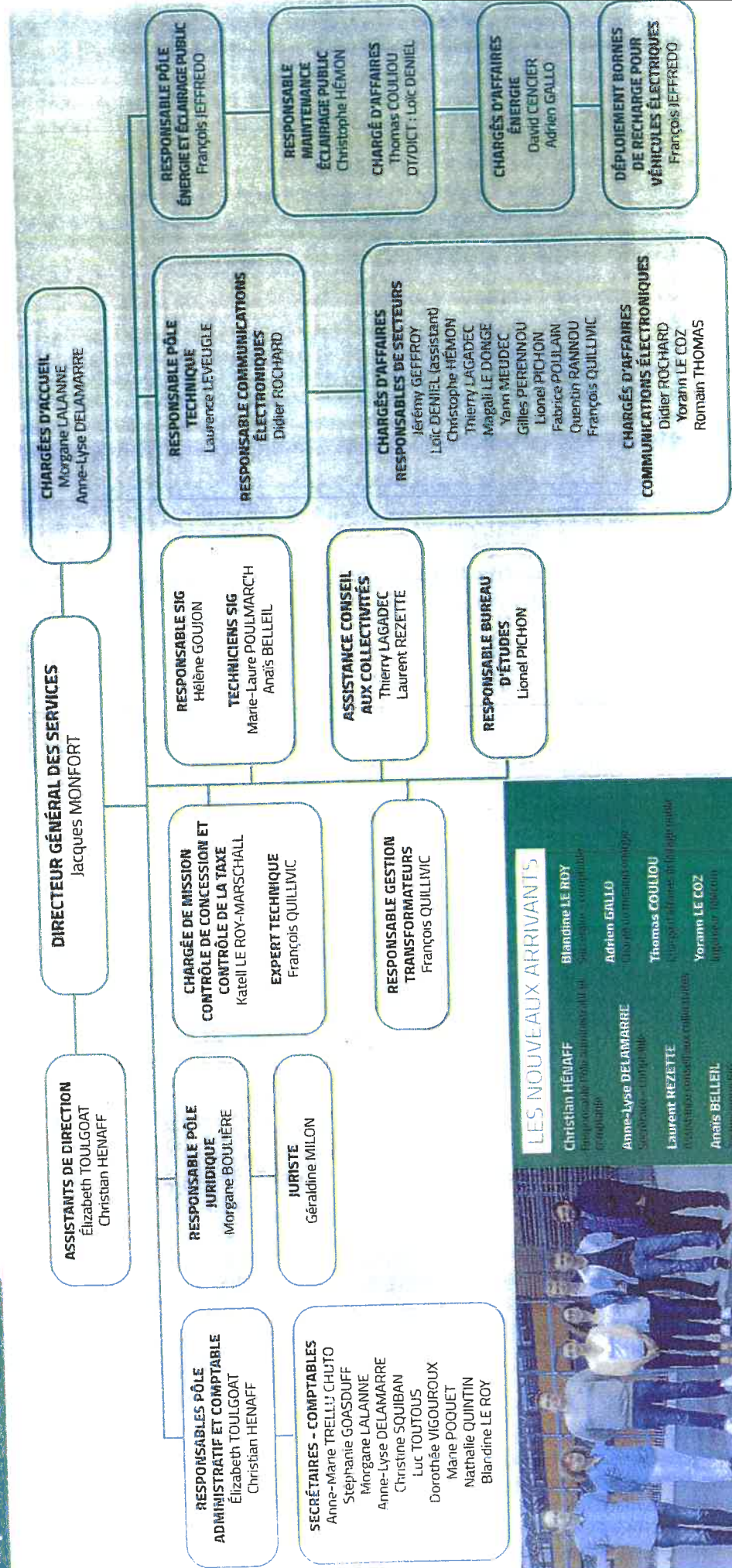
territoire
d'énergie

9

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Pour accompagner les décisions prises par les élus, une équipe constituée désormais de 40 personnes est à votre service au quotidien dans nos différents domaines d'interventions administratifs, comptables, juridique, informatiques et techniques.

L'ÉQUIPE DU SDEF



Envoyé en préfecture le 12/12/2016
 Reçu en préfecture le 12/12/2016
 Affiché le
 ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

PÔLE ÉNERGIE

Le SDEF dispose d'une expertise technique au service des collectivités adhérentes en matière d'énergie, notamment dans le domaine de l'éclairage public (au travers de diagnostics éclairage public), des énergies renouvelables, de la maîtrise de la demande en énergie (essentiellement MDE réseau dite « micro »), de la gestion technique ou juridique des certificats d'économies d'énergie, mais aussi des groupements d'achat d'énergie.

DIAGNOSTIQUER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente parfois jusqu'à 50% de la consommation électrique d'une commune. Le SDEF propose un diagnostic des installations ayant pour but de définir et de proposer des solutions d'amélioration en tenant compte de différents impératifs : la sécurité, la réduction des consommations d'énergie, la réduction de la pollution lumineuse et l'optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le déroulement d'un diagnostic d'éclairage public comprend :

- un inventaire technique des installations d'éclairage public,
- une analyse des dépenses d'électricité des propositions de solutions,
- la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré,
- l'intégration des points lumineux sur le SIG du SDEF.

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

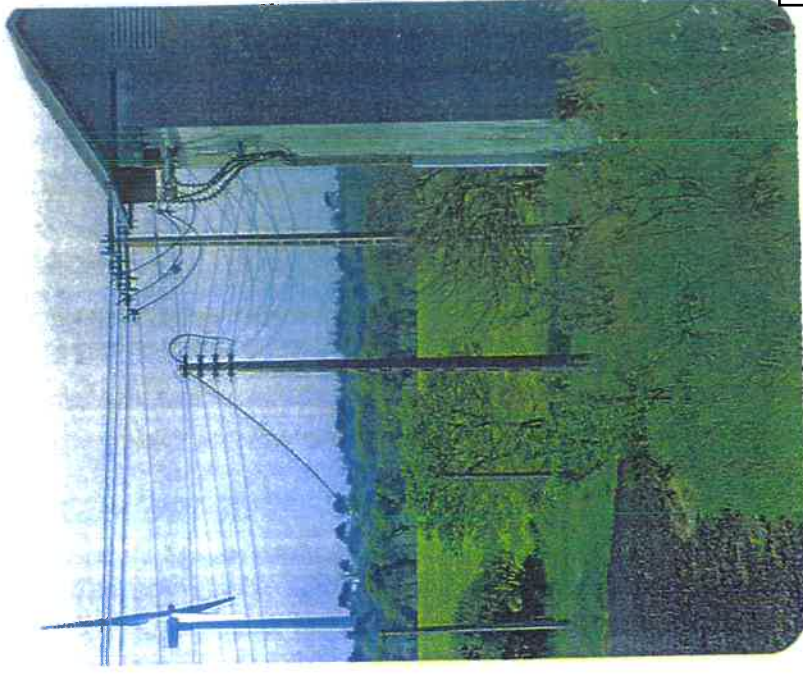
L'objectif d'une opération MDE est de mettre en place des alternatives aux solutions de renforcements de réseaux de distribution d'électricité pour répondre aux problèmes de mauvaise qualité de desserte de certains usagers ruraux. Le SDEF assiste les collectivités locales pour résoudre les problèmes de chutes de tension qu'il doit gérer en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SDEF contribue aux actions des collectivités pour le développement des recours aux énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque). Il offre une assistance aussi bien juridique que technique, et propose des prestations permettant de confier la gestion du projet.

La collectivité reçoit alors les produits de revente de l'énergie produite en étant déchargée de la maîtrise d'ouvrage.

Le SDEF peut prendre en charge la réalisation et l'exploitation des centrales solaires photovoltaïques intégrées au patrimoine bâti des communes dans la mesure où la rentabilité du projet est suffisante.



CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le principe des CEE repose sur un devoir de réalisation d'économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie comme EDF. Pour s'acquitter de leurs charges, ils peuvent acheter des CEE auprès d'autres acteurs comme les collectivités publiques et territoriales. Le SDEF intervient dans la mutualisation de ces CEE afin de les valoriser.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DF

Le pôle juridique du SDEF est composé de deux juristes. Ses missions sont variées mais répondent à un même objectif :

assurer la sécurité juridique des actes et des missions exercés par le SDEF, défendre les intérêts de la collectivité en cas de contentieux, pour la réalisation des projets innovants, assister le pôle technique par son expertise juridique.

Les activités principales s'inscrivent essentiellement dans quatre domaines :

• **les statuts, publics et délégations de service public**

En tant que syndicat mixte, le SDEF est soumis aux dispositions contenues dans l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et dans le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il doit donc respecter les principes fondamentaux de la commande publique qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Ces principes ont pour objectif d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Le pôle juridique établit l'ensemble des marchés publics et des délégations de service public. Il assure la rédaction des pièces (en

lien avec le pôle technique en ce qui concerne les pièces techniques), la passation des marchés (publicité, analyse, participation aux commissions d'appels d'offres...) et leur notification.

Par ailleurs, il met à disposition ses services (de rédaction et passation de marchés) auprès des membres qui le demandent.

• **la veille et le conseil juridique**

Une mission essentielle du pôle juridique est d'être attentif aux évolutions législatives et réglementaires qui peuvent intervenir dans son domaine de compétence, et d'en informer les agents ou les membres du SDEF. Par exemple, en 2015, le droit des marchés publics a été totalement renoué par la publication de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le rôle et les missions du SDEF ont également été impactés par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le pôle juridique prodigue également des conseils juridiques aux agents du SDEF mais également aux collectivités qui en font la demande.

Pour cela, le service se forme régulièrement pour être toujours à jour des nouvelles réglementations afin que sa pratique soit toujours efficiente.

• **les conventions**

Pour l'exercice de ses missions et afin d'assurer la sécurité juridique des relations avec ses membres et ses différents partenaires, le SDEF est amené à rédiger et signer de nombreuses conventions (conventions financières, de maîtrise d'ouvrage unique, de mandat de mise à disposition de service, d'occupation du domaine public...). Le pôle juridique est en charge de la rédaction de ces conventions et du contrôle de leur régularité juridique.

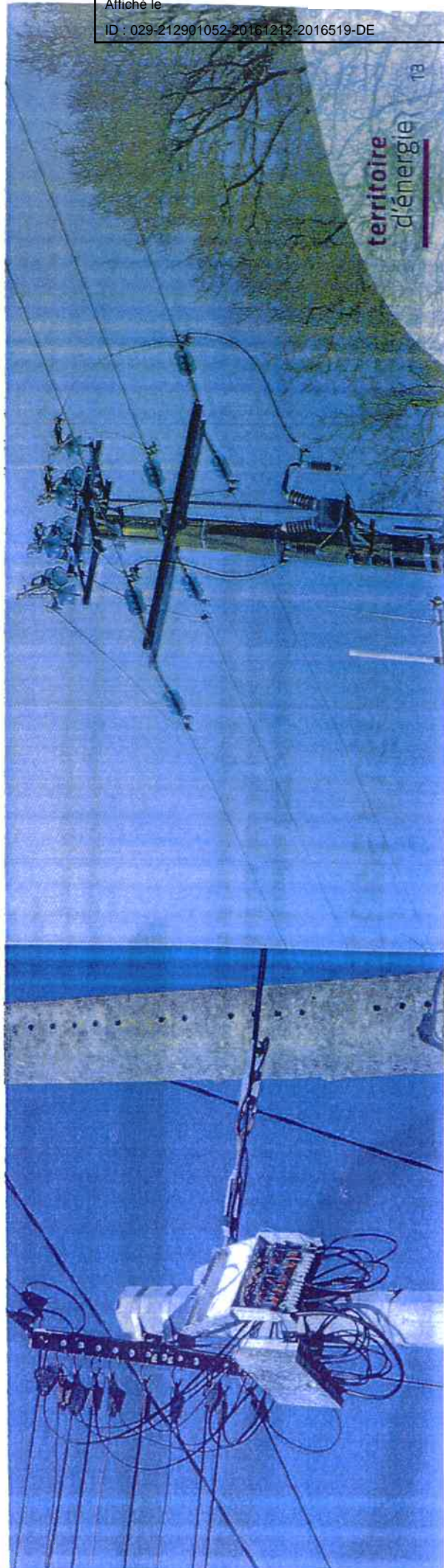
• **les dossiers précontentieux et contentieux**

Le pôle juridique est en charge de la gestion des dossiers précontentieux et contentieux.

En effet, il se charge d'apporter dans les meilleurs délais, une réponse aux réclamations des particuliers qui rencontreraient des difficultés suites aux interventions du SDEF.

Le pôle juridique gère également les dossiers contentieux afin de défendre au mieux les intérêts de la collectivité.

Ces domaines d'intervention ne sont pas exhaustifs. Les missions du pôle juridique s'adaptent aux évolutions des domaines de compétence du SDEF et de la structure.



UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2015

MARCHÉS DE FOURNITURE

Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

- **OBJET :** Marché subséquent n° 1 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Lot 2. PDL présentant une CAR supérieure à 300 MWh.

TITULAIRE : GDF SUEZ 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX.
MONTANT : 78 033,78 € HT. **NOTIFICATION :** 17/03/2015.

Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 207 000 € HT

- **OBJET :** Marché subséquent n° 1 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Lot 1 PDL présentant une CAR inférieure à 300 MWh.

TITULAIRE : ALTERGAS ENI 92533 LEVALLOIS-PERRET CEDEX. **MONTANT :** 168 391,33 € HT. **NOTIFICATION :** 20/03/2015.

Montant égal ou supérieur à 207 000 € HT

- **OBJET :** Marché subséquent n° 2 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité. Puissance souscrite supérieure à 36 KVA pour le lot 2 de l'AC 1-2015

TITULAIRE : GDF 92930 PARIS LA DÉFENSE. **MONTANT :** 1 746 404,53 € HT. **NOTIFICATION :** 06/11/2015.

- **OBJET :** Marché de fourniture, pose, raccordement,

signalétique, maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le département du Finistère.

TITULAIRE : Groupement d'entreprises conjoint : CITEOS (mandataire) 29337 QUIMPER CEDEX - GTIE ARMORIQUE 29804 BREST CEDEX - GT CORNOUAILLE 29900 CONCARNEAU - CEGELEC QUIMPER INFRAS 29196 QUIMPER CEDEX - COGELUM ÎLE DE FRANCE 92022 NANTERRE. **MONTANT :** 1 865 663,60 € HT. **NOTIFICATION :** 03/11/2015.

- **OBJET :** Marché subséquent n° 1 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité. Puissance souscrite supérieure à 36 KVA pour le lot 1 de l'AC 1-2015.

TITULAIRE : EDF 35039 RENNES CEDEX. **MONTANT :** 5 457 676,21 € HT. **NOTIFICATION :** 05/11/2015.

MARCHÉS DE SERVICE

Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

- **OBJET :** Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune d'Ouessant.

TITULAIRE : INÉO RÉSEAUX OUEST 29260 PLOUDANIEL. **MONTANT :** Minimum HT : 0 € - Maximum HT : 75 000 €. **NOTIFICATION :** 07/03/2015.

Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 207 000 € HT

- **OBJET :** Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes de Névez et Pont-Aven appartenant au comité territorial de Concarneau/Pont-Aven.

TITULAIRE : BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES 29196 QUIMPER CEDEX. **MONTANT :** 113 863 € HT. **NOTIFICATION :** 08/01/2015.

- **OBJET :** Mission d'accompagnement à la communication.

TITULAIRE : OUEST REPORTERS 29370 ELLIANT. **MONTANT :** Minimum HT : 60 000 € - Maximum HT : 200 000 €. **NOTIFICATION :** 23/01/2015.

- **OBJET :** Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes appartenant au comité territorial Pays des Abers et Côte des Légendes.

TITULAIRE : CITEJUM 44220 COUÉRON. **MONTANT :** 126 750,06 € HT. **NOTIFICATION :** 16/03/2015.

- **OBJET :** Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes de Roscoff, Henvic, Plouégat Moysan et Le Ponthou.

TITULAIRE : EIFFAGE ÉNERGIE MAINE BRETAGNE 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. **MONTANT :** 97 655 € HT. **NOTIFICATION :** 15/04/2015.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

▫ **OBJET** : Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes des comités territoriaux du Pays Bigouden (hors Ile-Tudy, Plobannalec-Lesconil, Penmarc'h et Loctudy) et du Cap Sizun Douarnenez (Poullan sur Mer).

TITULAIRE : BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES 29196 QUIMPER CEDEX. **MONTANT** : Minimum HT : 137 500 € - Maximum HT : 383 333 €. **NOTIFICATION** : 04/11/2015.

Montant égal ou supérieur à 207 000 € HT

▫ **OBJET** : Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes de Brieç, Plonéis et Pluguffan appartenant aux comités territoriaux de Brieç de l'Odet et de Steir-Odet/Quimper (tranche ferme). Communes de l'île Tudy et Plobannalec-Lesconil appartenant au comité territorial du Pays Bigouden Sud (tranche conditionnelle).

TITULAIRE : BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES 29196 QUIMPER CEDEX. **MONTANT** : 225 789 € HT. **NOTIFICATION** : 12/02/2015.

▫ **OBJET** : Marché d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes des comités territoriaux de Riec sur Beion et Quimperlé (hors Le Trévoux et Quimperlé).

TITULAIRE : RÉSEAUX SUD BRETAGNE 29300 QUIMPERLÉ. **MONTANT** : Minimum HT : 83 333 € - Maximum HT : 500 000 €. **NOTIFICATION** : 21/05/2015.

MARCHÉS DE TRAVAUX

Montant égal ou supérieur à 210 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

▫ **OBJET** : Marché de travaux de desserte du lotissement Azénor 2 sur la commune de Plourin. **TITULAIRE** : GTIE ARMORIQUE 29804 BREST CEDEX. **MONTANT** : 48 735,36 € HT. **NOTIFICATION** : 16/04/2015.

Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 186 000 € HT

▫ **OBJET** : Marché de travaux sur les réseaux basse tension éclairage public et communications électroniques pour le CT de Lanimeur.

TITULAIRE : STEPP 29400 LAMPAUL-GUIMILIAU. **MONTANT** : Minimum HT : 800 000 € - Maximum HT : 3 200 000 €. **NOTIFICATION** : 13/04/2015.

▫ **OBJET** : Marché de travaux de rénovation et maintenance des installations d'éclairage public sur le territoire des communes appartenant au comité territorial Landivisiau-Sizun.

TITULAIRE : INÉO RÉSEAUX OUEST 29260 PLOUDANIEL. **MONTANT** : Minimum HT : 190 000 € - Maximum HT : 1 000 000 €. **NOTIFICATION** : 18/12/2015.

Montant égal ou supérieur à 5 186 000 € HT

▫ **OBJET** : Marché de travaux sur les réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques - 8 lots.

> LOT 1 : CT Audierne

TITULAIRE : ERS 35761 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX. **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 3 000 000 €. **NOTIFICATION** : 13/02/2015.

> LOT 2 : CT Saint-Thégonnec et Commune de Pleyber-Christ

TITULAIRE : EIFFAGE ÉNERGIE MAINE BRETAGNE 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 3 000 000 €. **NOTIFICATION** : 13/02/2015.

> LOT 3 : CT Saint-Renan

TITULAIRE : INÉO RÉSEAUX OUEST 29260 PLOUDANIEL. **MONTANT** : Minimum HT : 666 666 € - Maximum HT : 4 166 666 €. **NOTIFICATION** : 17/02/2015.

> LOT 4 : CT Taulé

TITULAIRE : EIFFAGE ÉNERGIE MAINE BRETAGNE 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 3 000 000 €. **NOTIFICATION** : 12/02/2015.

> LOT 6 : CT Haut Pays Bigouden (sauf Plonéour-Lanvern)

TITULAIRE : CEGELEC QUIMPER INFRAS 29196 QUIMPER CEDEX. **MONTANT** : Minimum HT : 666 666 € - Maximum HT : 4 166 666 €. **NOTIFICATION** : 16/02/2015.

> LOT 7 : CT Châteauneuf-du-Faou

TITULAIRE : TPES 29590 SAINT-SEGAL. **MONTANT** : Minimum HT : 666 666 € Maximum HT : 4 166 666 €. **NOTIFICATION** : 11/02/2015.

> LOT 8 : CT Huelgoat-Carhaix

TITULAIRE : EIFFAGE ÉNERGIE MAINE BRETAGNE 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS. **MONTANT** : Minimum HT : 833 333 € - Maximum HT : 4 166 666 €. **NOTIFICATION** : 12/02/2015.

▫ **OBJET** : Marché de travaux de sécurisation des réseaux électriques basse tension (FACE S) 2015-2017

> **TITULAIRE** : RÉSEAU SUD BRETAGNE 29300

QUIMPERLÉ (2 lots). **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 1 333 333 €. **NOTIFICATION** : 12/02/2015.

> **TITULAIRE** : BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES

29196 QUIMPER CEDEX (2 lots). **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 1 333 333 €. **NOTIFICATION** : 13/02/2015

> **TITULAIRE** : GT CORNOUAILLE 29900 CONCARNEAU

(2 lots). **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 1 333 333 €. **NOTIFICATION** : 13/02/2015

> **TITULAIRE** : ALLEZ ET CIE 22430 ERQUY (1 lot).

MONTANT : Minimum HT : 166 666 € - Maximum HT : 666 666 €. **NOTIFICATION** : 12/02/2015.

> **TITULAIRE** : CEGELEC QUIMPER INFRAS 29196

QUIMPER CEDEX (1 lot). **MONTANT** : Minimum HT : 166 666 € - Maximum HT : 666 666 €. **NOTIFICATION** : 16/02/2015

> **TITULAIRE** : ERS 35761 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX (3 lots). **MONTANT** : Minimum HT : 500 000 € - Maximum HT : 2 000 000 €. **NOTIFICATION** : 13/02/2015

> **TITULAIRE** : GTIE ARMORIQUE 29804 BREST CEDEX (2 lots). **MONTANT** : Minimum HT : 333 333 € - Maximum HT : 1 333 333 €. **NOTIFICATION** : 12/02/2015.

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

PÔLE TECHNIQUE

Le pôle technique du SDEF est composé de 9 chargés d'affaires travaillant avec 7 secrétaires comptables sur les deux sites, Quimper et Landivisiau. Chaque binôme technicien secrétaire est en charge d'un secteur.

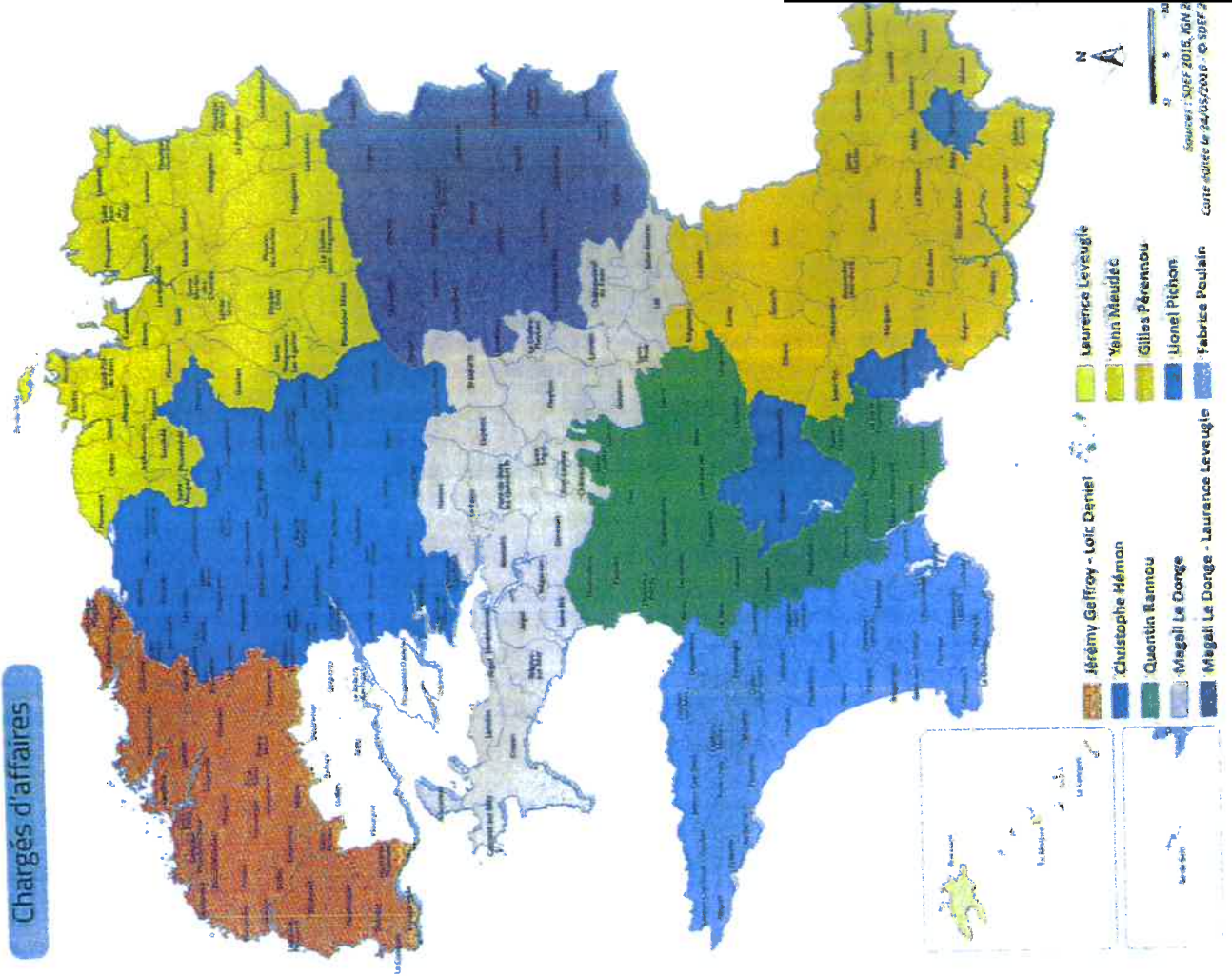
Leurs missions sont de mener et suivre tous les travaux relatifs aux réseaux d'énergie, d'en assurer le suivi administratif et comptable. Ils peuvent aussi faire appel, au besoin, à

l'appui du pôle énergie (notamment pour l'éclairage public), des pôles juridique et communications électroniques.

Les agents du pôle technique sont des interlocuteurs privilégiés des communes en lien au quotidien avec les mairies.



Chargés d'affaires



Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

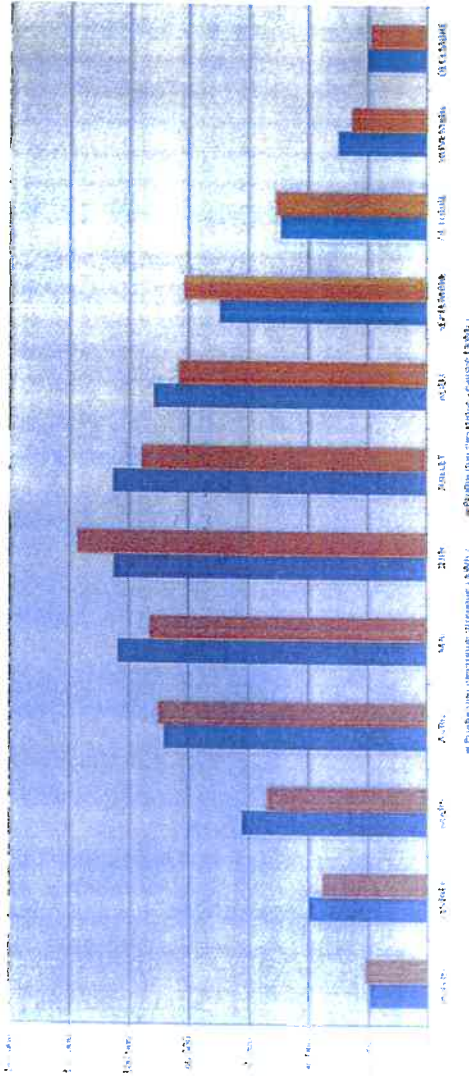
ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PHOTOVOLTAÏQUE

Le 31 décembre 2015, le SDEF exploitait 11 installations pour une puissance installée de 730 kWc. Les générateurs solaires photovoltaïques ont produit 767 517 kWh d'électricité, soit -2% par rapport à la production attendue, compte tenu d'un faible ensoleillement sur les mois de février, mars, mai, juillet, août et novembre.

BILAN GENERAL
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXPLOITÉES PAR LE SDEF
ANNÉE 2015



NOUVELLE INSTALLATION À QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Dans le cadre de la construction de l'hôtel communautaire de Quimperlé Communauté, le SDEF a installé des panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments (les services techniques et le garage). Le coût des travaux s'est élevé à 150 000 € HT. L'installation produira 110 000 kWh d'électricité par an.

CHIFFRES

730
kWc

C'est la puissance installée totale fournie par les 11 installations photovoltaïques financées par le SDEF sur le département.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

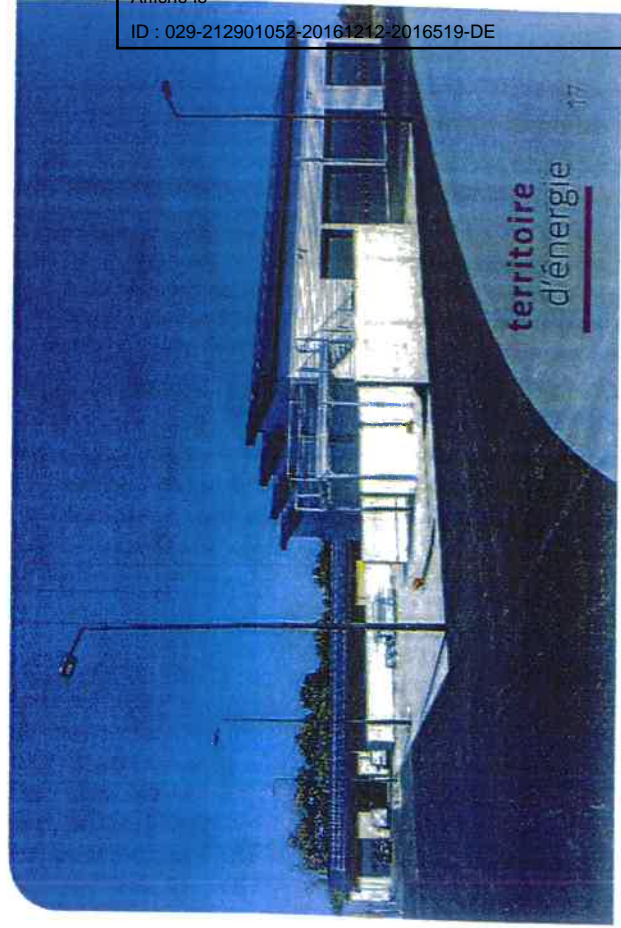
Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXPLOITÉES PAR LE SDEF

Landivisiau	bâtiment du SDEF	35 kWc
Le Guilvinec	salle de tennis	82 kWc
Landunvez	salle des sports	97 kWc
Plouguin	salle de sport	98 kWc
St Martin-des-Champs	école maternelle	34 kWc
Plabennec	services techniques	58 kWc
Tregunc	maison de la Mer	45 kWc
Locmaria Plouzané	salle de sport	86 kWc
Moëlan sur Mer	services techniques	88 kWc
Quimper	bâtiment du SDEF	7 kWc
Quimperlé	services techniques	100 kWc



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

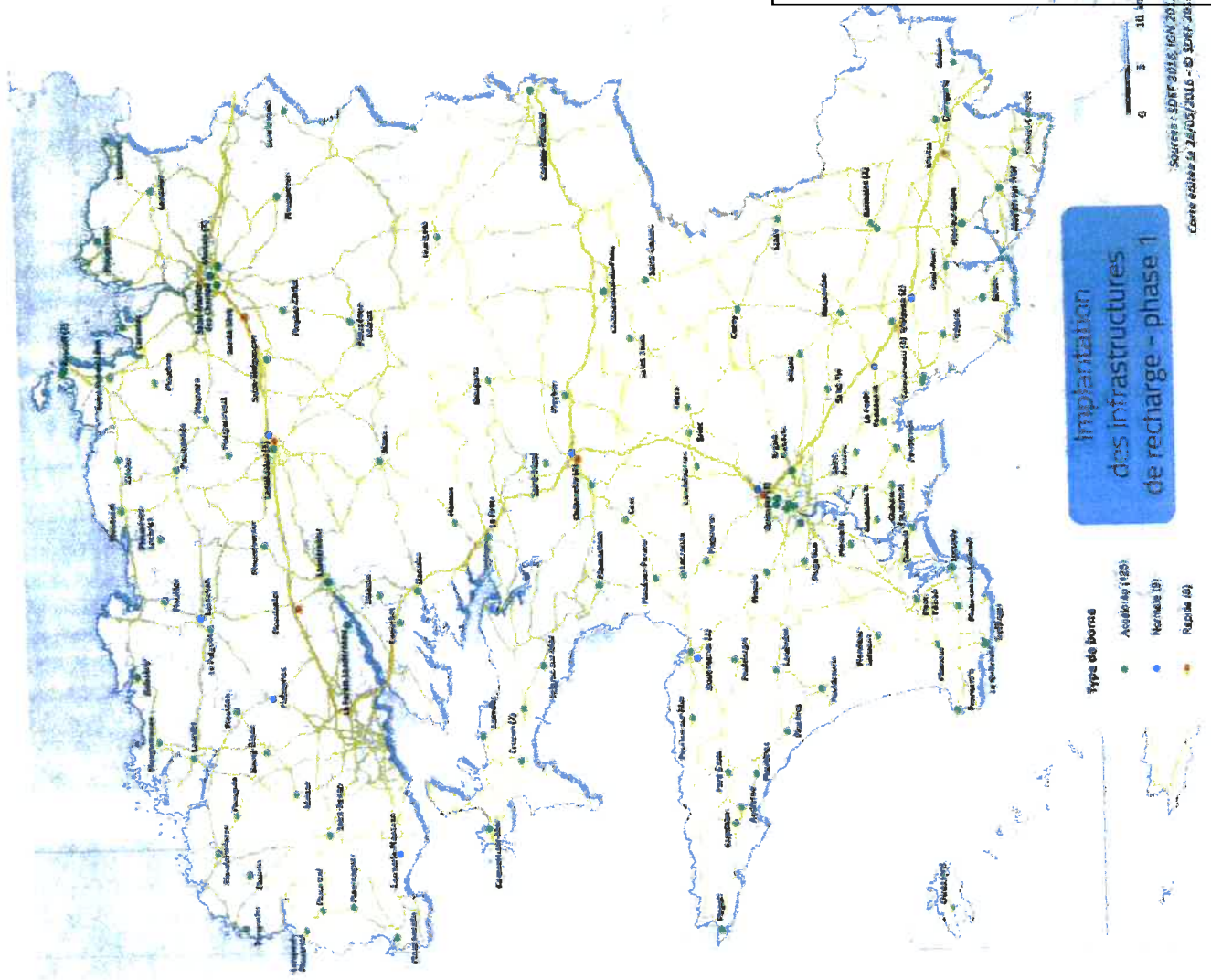


SCHEMA DE DÉPLOIEMENT DES BORNES

Suite à la réalisation en 2013 d'un schéma de déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques, le SDEF a sollicité l'ADEME en avril 2014 (par l'intermédiaire de l'AMI « Déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques ») pour obtenir une subvention de 50% pour l'installation de 282 bornes de recharge. En juillet 2014, l'ADEME a validé le dossier et accordé une subvention de 1 350 000 €. Le SDEF a pour objectif d'équilibrer le positionnement des bornes sur le territoire finistérien en équipant également les communes rurales afin de créer un maillage cohérent.

En 2015, le SDEF a lancé un appel d'offres afin de retenir un prestataire pour la fourniture, la pose et la maintenance des bornes de recharge. Le groupement d'entreprises retenu pour le marché de fourniture, pose et maintenance des bornes, est constitué de CITEOS (mandataire), GTIE Armorique, GI Cornouaille, CEGELEC Quimper Infras et COGELUM Ile de France.

Grâce aux services proposés, les usagers auront accès à près de 150 bornes de recharge réparties sur l'ensemble du territoire du Finistère pour fin 2016. Ils pourront se tenir informés, en temps réel, de l'état de disponibilités des points de charge. Dans le Finistère, le projet est financé par le SDEF, l'Ademe, la Région Bretagne et le Conseil Départemental.



Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

Source : SDEF 2016, IGN 2017
Centre édité le 24/03/2016 - © SDEF 2016

COMMENT UTILISER LES BORNES DE RECHARGE ?

1 Trouvez la borne de recharge la plus proche



Avec l'application Freshmile charge.



Sur le site internet

<https://charge.freshmile.com/map/sde29>



En scannant le QR Code

2 Lancez la charge

Vous êtes un utilisateur occasionnel et ne souhaitez pas vous abonner

• Ouvrez un compte gratuitement sur le site <https://mon.freshmile.com>, et créditez votre compte grâce à la fonctionnalité « Ajouter des crédits ».
• Puis commandez votre badge dans l'onglet Boutique. Une fois obtenu, il vous permettra de vous identifier à la borne.



Vous êtes un abonné

Identifiez-vous avec votre badge Freshmile.

Vous êtes un utilisateur occasionnel et ne souhaitez pas vous abonner

• Sur l'application smartphone Freshmile Charge, scannez le QRcode de la borne. Vous pourrez ainsi démarrer et arrêter la charge en toute sécurité.
• Recherchez la page dédiée au point de charge grâce à son identifiant (ID) indiqué sur le sticker du point de charge.



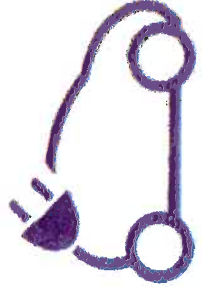
ID: QRFD1
xfin.fr/QRFD1
freshmilecharge.com
Exemple de sticker : QR code, identifiant (ID), page web du point de charge, site web de charge.

3 Chargez votre véhicule

- Sélectionnez votre place en appuyant sur le bouton vert.
- Laissez-vous guider par le parcours client présent sur la trappe,
- Choisissez le modèle de prise en fonction du type de voiture.
- Ouvrez la trappe et branchez votre véhicule.

4 Arrêtez la charge

- Mettez fin à la charge avec votre badge ou votre smartphone.
- Appuyez sur le bouton rouge.
- Débranchez votre véhicule.
- Refermez la trappe.



Exemple de prises disponibles sur les bornes normales et accélérées



la borne électrique 1

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Certificats d'économies d'énergie déposés 2014-2015

LA MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La charte pour l'énergie, signée en décembre 2014 par les quatre agences locales de l'énergie, le Conseil départemental du Finistère et le SDEF, précise que le syndicat est l'interlocuteur référent dans le domaine de la gestion des CEE pour le compte de toutes les communes du département. La mutualisation opérée par le syndicat permet à des communes de bénéficier du dispositif. Ceci, après avoir transféré leurs « droits » au SDEF, peuvent récupérer une partie du produit de la vente des CEE (le SDEF retenant 50 € par commune, + 15% au titre de la collecte et des frais engagés pour l'opération).

Dans le dispositif CEE, le SDEF intervient dans :

- Le conseil pour les travaux d'éclairage public;
- La collecte au niveau départemental des CEE et leur gestion administrative;
- La vente des CEE;
- La redistribution du produit de la vente aux collectivités.

En 2015, le SDEF a déposé un dossier pour un volume de 23,6 MWh cumac auprès du pôle national des CEE. En 2015, le pôle national des CEE a validé 63,2 MWh cumac.

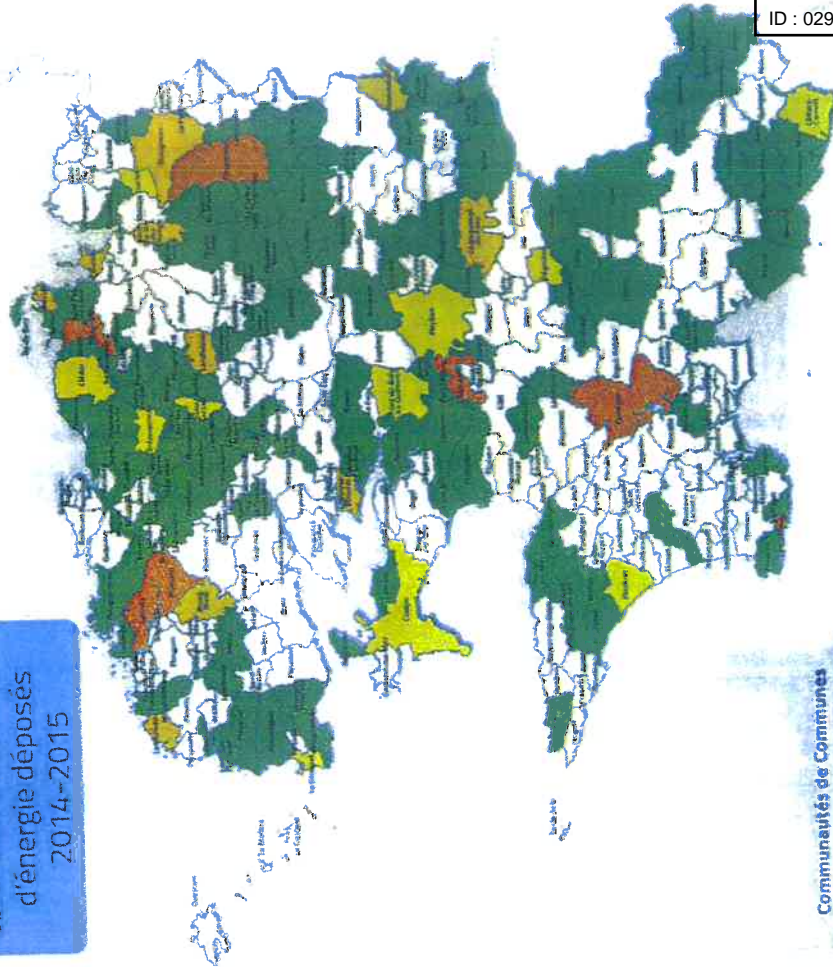
CHIFFRES

63,2

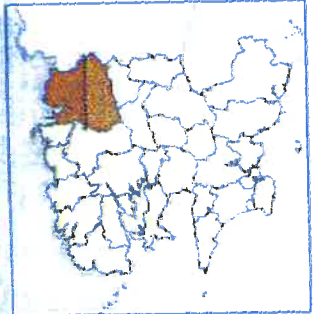
C'est le volume de MWh cumac validé en 2015 par le pôle national des Certificats d'Économies d'Énergie.

Les CEE sont générés par :

- > Les travaux de rénovation des bâtiments avec réduction de consommation (fenêtre, isolation, ventilation, mode de chauffage...)
- > Les travaux de rénovation de l'éclairage public avec réduction de consommation (diminution de puissance des foyers lumineux).



Communautés de Communes



Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE



LES LAURÉATS DU SDFÉ JEUNES 2015 - 2016

Le jury présidé par le scientifique breton en biologie marine, Pierre Mollo, a décerné les 1^{ers} prix pour cette 3^{ème} édition :

■ au cycle 3 de l'école primaire publique St Fiacre de Crozon dans la catégorie 1 « école primaire, TAP, centre aéré » pour sa maison éco-citoyenne. Les élèves ont réalisé une maquette d'une maison et d'un jardin qui produiraient un minimum de déchets. Ils ont travaillé avec une plasticienne pour la conception des personnages et des animaux.



■ aux 4^{èmes} qui suivent l'option « découverte scientifique » au collège du Vizac de Guipavas dans la catégorie 2 « collège, lycée, MFR » pour ses expérimentations sur les énergies de demain. Ils ont synthétisé le parcours de l'énergie et créé des prototypes de voitures solaires ou à hydrogène, d'éoliennes et de centrales de production de biogaz.



Pierre Mollo, président de l'opération SDFÉ Jeunes, François Hamon, vice-président du SDEF, Jacques Monfort, directeur du SDEF remettent le 1^{er} prix aux collégiens de Guipavas.

conçu un travail sur le thème de la transition énergétique et ont mené une réflexion sur les énergies et leur maison citoyenne de demain. La version nomade a été à la rencontre du jeune public dans les communes de Quéménéven, Le Juch, Pont-L'Abbé, Plomeur et Elliant. Pour la 1^{ère} année, le Sdfé Jeunes a été utilisé comme support pour les activités menées dans le cadre des Temps d'Activités Périodiques (TAP). Les énergies faisant partie du programme du cycle 3, l'exposition du SDEF et le jeu-concours permettent aux professeurs des écoles d'aborder les énergies renouvelables de manière didactique et de mener des projets transversaux qui demandent de nombreuses compétences : travail en équipe, autonomie dans les recherches d'informations sur internet, cohésion du groupe, réflexion sur leur comportement face à la consommation et sur l'avenir. Pour les collégiens et lycéens, l'exposition leur apporte la base théorique nécessaire pour ensuite l'approfondir par la pratique et les expériences scientifiques.

pour la 3^{ème} année, le SDEF a lancé son concours éco-citoyen, le SDFÉ JEUNES ouvert à toutes les écoles primaires, les accueils de loisirs, les collèges, les lycées et établissements secondaires du département. L'objectif de ce concours, qui accompagne la site de l'exposition « Le Parcours de l'énergie », installée dans les locaux du DEF à Landivisiau ou de celle de sa version mobile, est de sensibiliser le maximum de jeunes à la problématique énergétique en leur proposant de monter un projet sur la thématique de la transition énergétique. En plus de l'exposition, les élèves bénéficient d'un atelier proposé gratuitement par le SDEF : un atelier 'ricol'écolo' animé par l'association des Petits Débrouillards, un atelier Les beaux mots dirigé par l'écrivain Catherine Maric ou la découverte de l'installation hydro-électrique du barrage du Drennec.

L'exposition mobile du « Parcours de l'énergie » se déplace de villes en bourgs dans le sud Finistère pour aller à la rencontre du public et des scolaires. Ici dans la salle polyvalente d'Elliant.

150 élèves sont venus visiter cette exposition dans le courant de l'année scolaire 2015-2016. 10 groupes d'élèves ont joué aux apprentis scientifiques avec les Petits Débrouillards tandis que 7 autres groupes ont visité le barrage du Drennec. 180 élèves ont

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE EN ÉLECTRICITÉ

Après avoir organisé un groupement d'achat de gaz naturel en 2014, le SDEF a constitué au cours du 1^{er} semestre 2015 un nouveau groupement axé sur l'électricité.

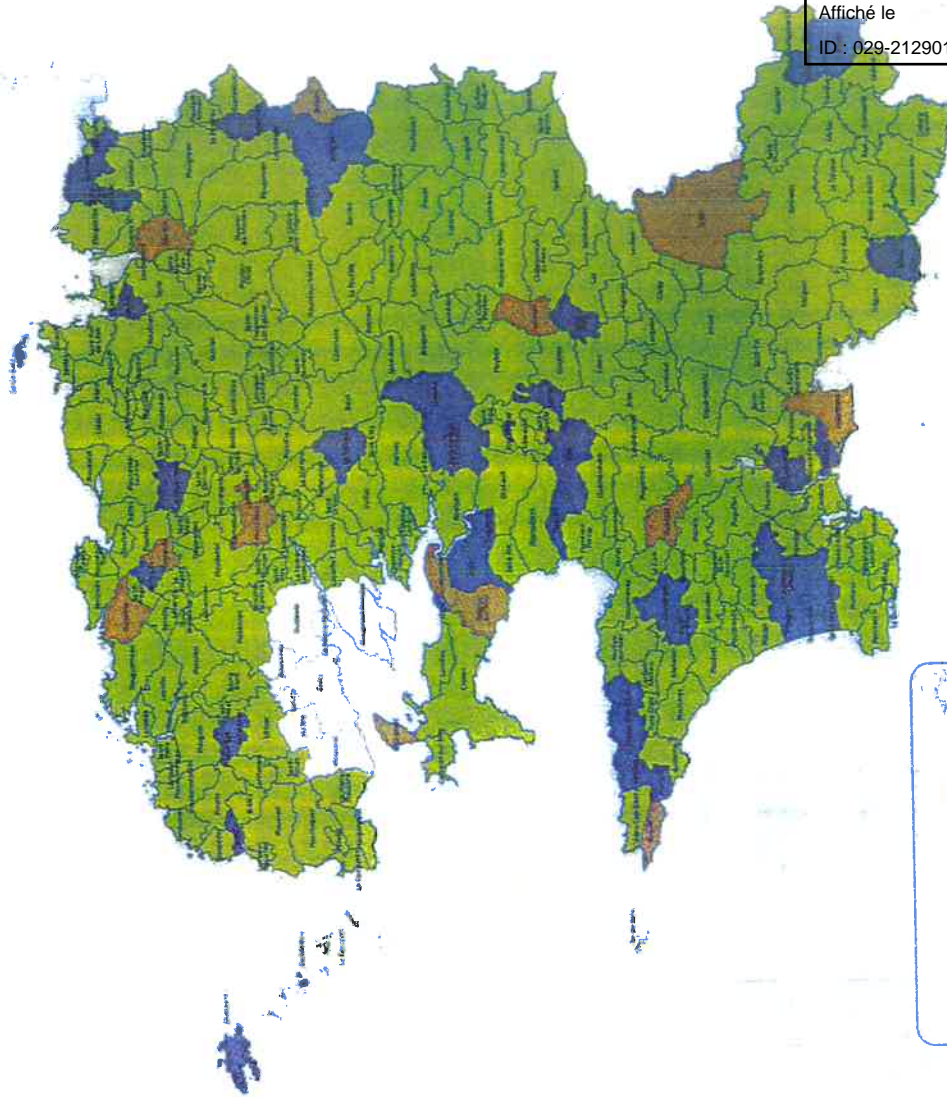
Le groupement comprend à ce jour :

- 146 communes,
- 13 communautés de communes,
- 34 sites du conseil départemental,
- 15 sites du SDIS,
- 41 collèges publics,
- 33 écoles et collèges privés,
- 23 EHPAD, CCAS et CIAS,
- 4 Syndicats d'eau,

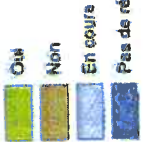
soit 735 sites pour une consommation

annuelle de 88 700 MWh.

La massification des consommations a permis, comme pour le gaz, d'obtenir un prix compétitif et une qualité de services associés. Pour honorer la fourniture de l'électricité au 1^{er} janvier 2016, le SDEF a lancé en 2015 un appel d'offres avec deux lots qui portaient respectivement sur les 662 sites raccordés en BT (lot 1 : tarifs jaunes) et les 73 sites raccordés en HTA (lot 2 : tarifs verts). Le lot 1 a été attribué à EDF tandis que le lot 2 a été concédé à l'entreprise ENGIE. Les économies financières réalisées ont atteint 7% pour les tarifs jaunes et 10% pour les tarifs verts.



Délibération pour
l'adhésion
au groupement d'achat



0 5 10

Sources : SDEF 2015, IGR 2
Carte éditée le 10/07/2016 - © SDEF 2016

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

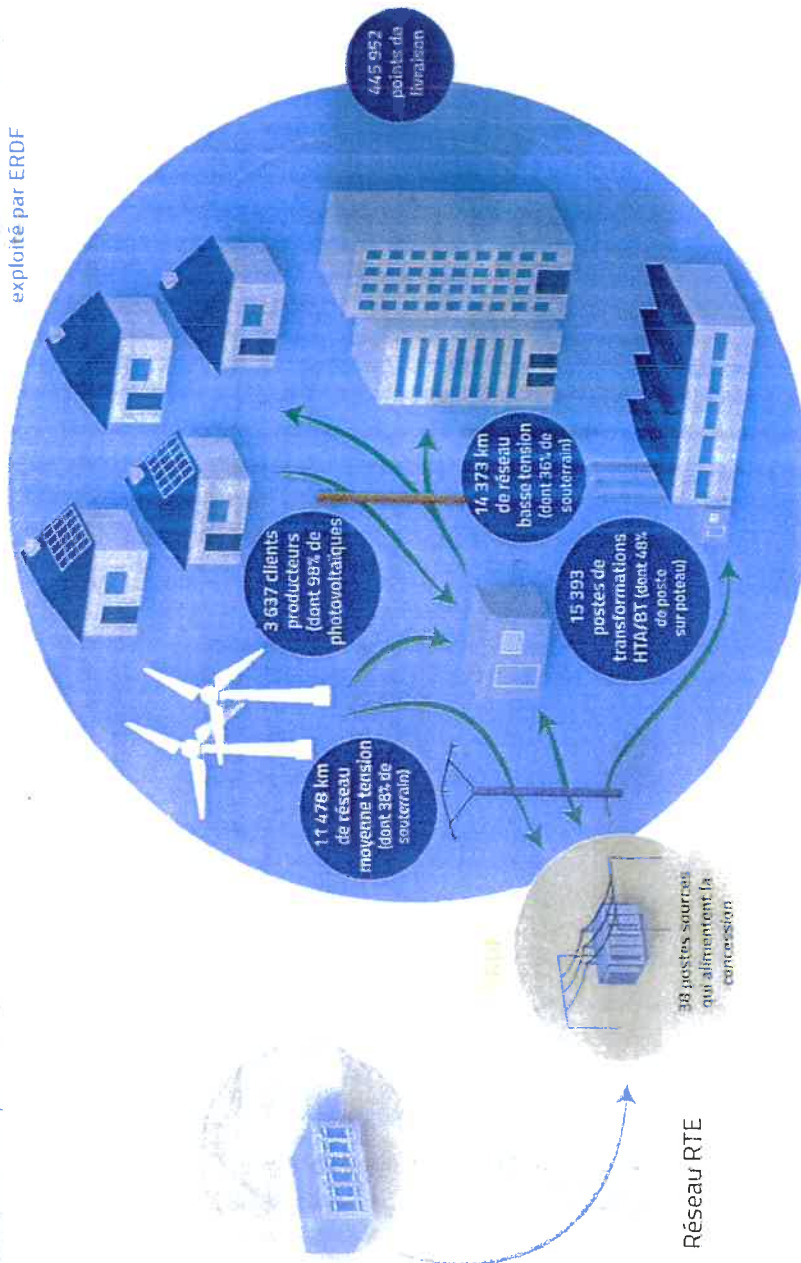
LE CONTRÔLE DE CONCESSION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Données au 1er janvier 2015

Source : RTE, SDEP, SDEE

Patrimoine de la concession exploité par ERDF

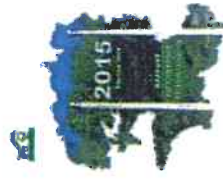


35

C'est le nombre de dossiers de déplacements d'ouvrages portés par des collectivités et audités par le SDEF.

LE RAPPORT DE CONTRÔLE

Le SDEF se doit, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE), de s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires ERDF et EDF dans le cadre du contrat de concession.



Le rapport 2015 (sur exercice 2014) est téléchargeable dans son intégralité sur le site www.sdef.fr.

À ce titre, le syndicat établit chaque année un rapport présentant les différents axes de contrôle qu'il a retenus et les conclusions auxquelles il a abouti. On notera, qu'en 2015, outre les points de contrôle habituels, que sont l'état du patrimoine, les investissements, l'élagage, la qualité de l'électricité distribuée, la valorisation des ouvrages, le niveau de satisfaction des clients, l'application des tarifs sociaux (etc), ont également été réalisés des audits spécifiques notamment sur :

- le contrôle technique des ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF (vérification de la mise en œuvre des obligations réglementaires et analyse des résultats du contrôle);
- les prestations de déplacement d'ouvrages dont ERDF a l'exclusivité, conformément au cahier des charges de concession, et pour lesquelles les règles de participation s'appuient notamment sur l'article 12 du cahier des charges, mais surtout sur une abondante et complexe jurisprudence;
- le traitement des réclamations par EDF.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
 Reçu en préfecture le 12/12/2016
 Affiché le
 ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

LE CONTRÔLE DE CONCESSION

LE CONTRÔLE EN CONTINU,

En tant qu'autorité concédante, le SDEF se doit de concourir au règlement des litiges entre les usagers (particuliers, professionnels ou collectivités) et le concessionnaire. Ce rôle de médiation est tout l'objet du contrôle en continu.

Signe d'une montée en puissance du dispositif, le SDEF a été sollicité sur 139 réclamations lors de l'exercice 2014 (contrôle 2015) ; soit + 43% par rapport à 2013 (avec 97 réclamations) et 3 fois plus qu'en 2011 (avec 46 réclamations).

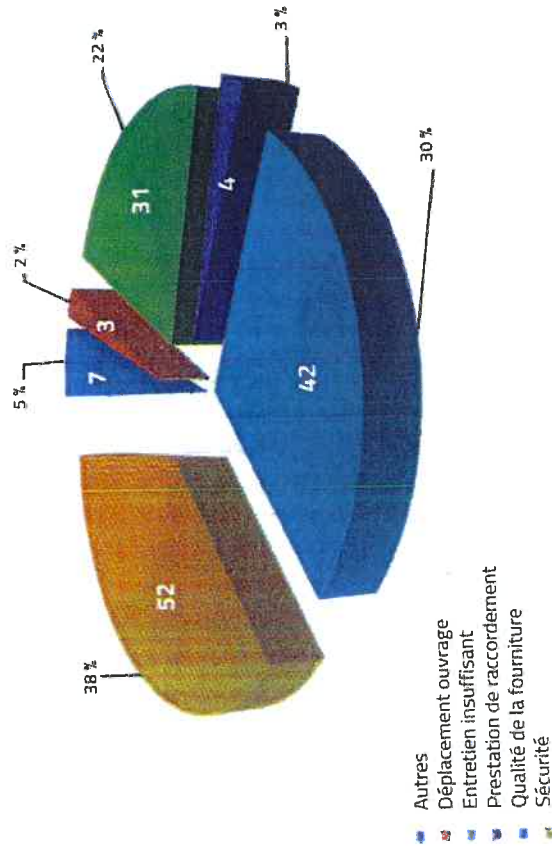
Moins d'un tiers des réclamations 2014 ont été classées dans les 30 jours. Il s'agit là d'une faible proportion par rapport aux années précédentes, mais liée au nombre important de litiges dont le règlement nécessite des travaux conséquents non réalisables sous 1 mois.

Le délai moyen de classement, quant à lui, recule légèrement à 82 jours ; soit -2 jours par rapport à 2013.

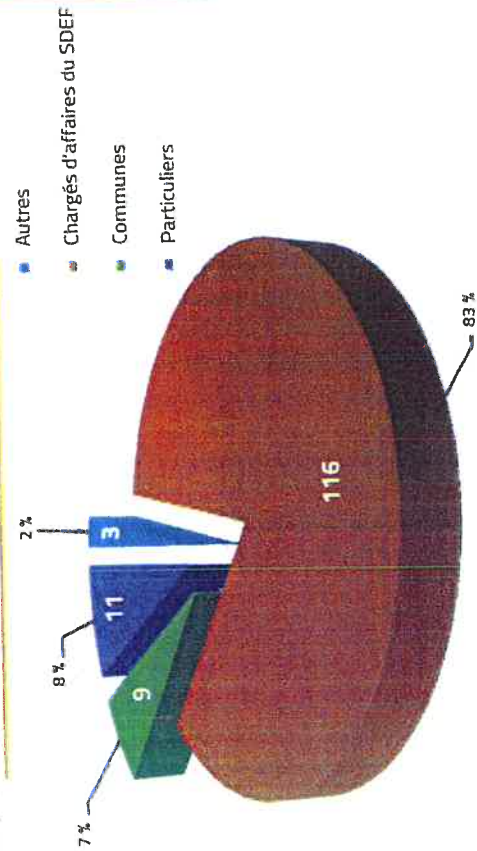
139

C'est le nombre de réclamations réceptionnées sur le contrôle 2015.

Répartition par nature des réclamations 2014 du contrôle en continu



Répartition par source des réclamations 2014 du contrôle en continu



A QUALITÉ DE LA FOURNITURE

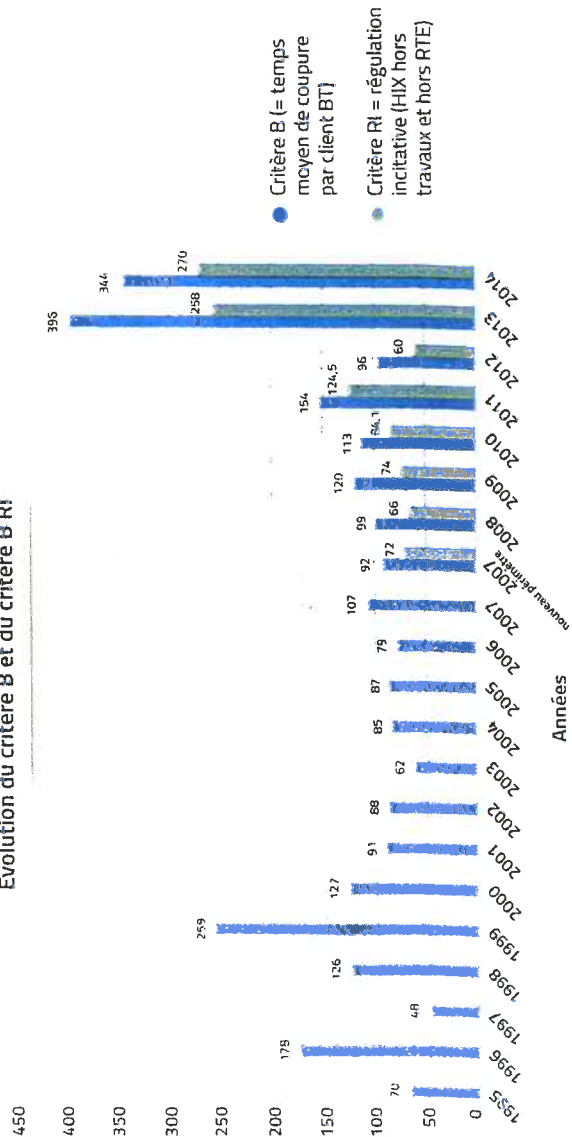
La qualité de fourniture de l'électricité peut s'appréhender sous angles différents : la continuité de fourniture d'une part et la tenue de tension d'autre part.

Définition

Le critère B constitue le critère de performance le plus communément utilisé pour évaluer la continuité de fourniture. Il mesure la durée moyenne de coupure par an par un client basse tension quelle que soit la cause des coupures.

En 2014 (contre 2013), le critère B s'est établi à 344 minutes, soit 5 heures et 44 minutes. Il s'agit là d'une conséquence directe de la survenue en février 2014 d'une succession de tempêtes (Pétra, Ruth, Ulla et Andréa) qui ont durement touché la Bretagne et principalement le Finistère. Comparativement aux années 1995 à 2012, ce critère demeure très élevé (2014, mais sans égaler l'année 2013 (supérieure à 52 minutes). Pour autant, l'analyse du critère B RI,

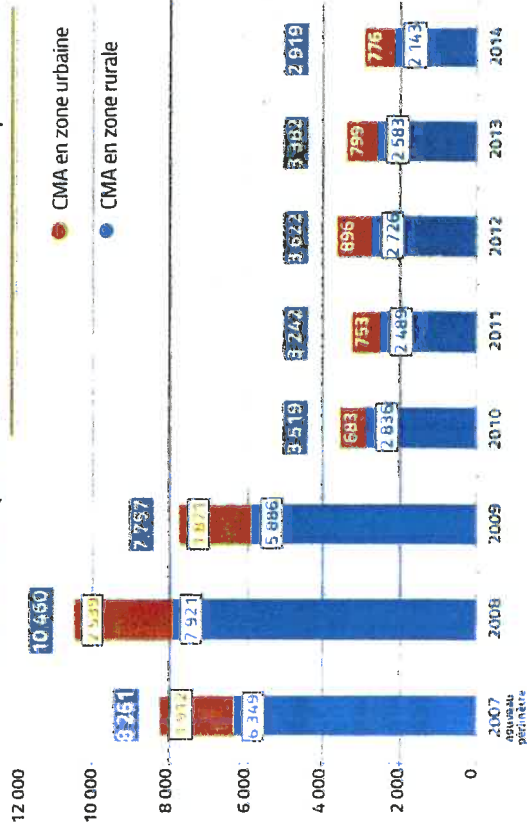
Évolution du critère B et du critère B RI



Le pourcentage de clients dits mal alimentés au sens de la continuité de fourniture ne respecte pas pour la 2ème année consécutive les attendus du décret qualité et de manière plus marquée en 2014 qu'en 2013 : 9,3% de clients au-delà des seuils en 2014, contre à 5,5% en 2013, comparativement à une limite réglementaire fixée à 5%.

La tenue de tension

Nombre théorique de clients mal alimentés estimé à partir du SIG



Dorénavant, pour évaluer la tenue de tension, en plus du seuil pourcentage de CMA, sont pris en compte différents paramètres, dits facteurs d'influence. Pour chacun, le rang du Finistère par rapport aux autres départements est divisé par 10, puis pondéré, ce qui permet d'aboutir à une note totale, appelée indice local. Cet indice est comparé au seuil de 8 ; à partir duquel le concessionnaire s'engage à proposer un programme d'amélioration pour la desserte du département.

Le constat peut sembler plus positif s'agissant de la tenue de tension ; avec un nombre de clients mal alimentés (CMA) qui poursuit sa baisse. Mais ces valeurs sont, quoi qu'il en soit, à relativiser puisqu'il s'agit à de données théoriques issues de simulations informatiques à partir de l'outil SIG d'ERDF, simulations qui s'avèrent ne pas toujours être représentatives de la réalité de terrain.

Fort de ce constat, une nouvelle méthode d'évaluation de la tenue de tension a été définie entre la FNCCR et ERDF et mise en œuvre nationalement à compter de 2014.

Autant avec une tenue de tension anciennement évaluée à partir du seul % de CMA, le Finistère (avec ses 0,52 %) semblait très éloigné du seuil critique des 3 %. Autant avec cette nouvelle méthode, le département apparaît à une position moins enviable avec un indice local de 7,56 (très proche du seuil de 8).

LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

LE CONTRÔLE DE CONCESSION

VALORISATION DES REMISES

Le SDEF, en tant que maître d'ouvrage de travaux sur les réseaux BT et HTA, se doit de contrôler la bonne intégration dans le patrimoine technique de la concession et la juste valorisation dans la comptabilité du concessionnaire des ouvrages qu'il remet gratuitement à ce dernier.

Jusqu'à présent, les échanges de données permettant ce contrôle étaient encadrés par deux protocoles : l'un défini au niveau national entre ERDF et la FNCCR et le second entériné à l'échelle du Pôle Energie Bretagne. Ces deux protocoles prévoyaient, en plus de l'établissement d'un tableau trimestriel récapitulatif, la transmission, pour chaque affaire sous maîtrise d'ouvrage du SDEF, d'une fiche de renseignement (appelée fiche VRG) reprenant quantités et coût global engagé. Pour justifier et compenser les éventuels écarts de montants entre la valorisation initiale d'ERDF et les coûts réellement supportés par le SDEF, les surcoûts inhérents à des spécificités de chantiers (non appréhendables sur plan) étaient déclarés et ajoutés à la valorisation.

Mais sur la base d'un inventaire technique ERDF globalement tout à fait cohérent avec les quantités mises en jeu par le SDEF et fort de la revalorisation du bordereau des prix unitaires du concessionnaire (utilisé pour définir le montant

des immobilisations), le SDEF a souhaité, d'un commun accord avec ERDF, expérimenter une procédure VRG simplifiée avec comme seul support d'échanges le tableau trimestriel récapitulatif.

Il ressort de cette expérimentation :

- Un taux de transmission depuis cette simplification du protocole 2 fois plus élevé que lorsqu'il fallait encore établir les fiches VRG et donc une plus grande représentativité du panel d'affaires contrôlées;
- Une valorisation réalisée par ERDF qui s'avère supérieure aux montants engagés par le syndicat (en moyenne + 9,6%) et ce, malgré une absence de déclaration des surcoûts;
- Une survalorisation plus marquée pour les extensions sans renforcement, ni poste (+24,4%);
- Une valorisation qui s'équilibre pour les affaires de sécurisation avec un écart de seulement +1,5%;
- Un nombre d'affaires pour chaque type d'opérations suffisamment important pour être représentatif.

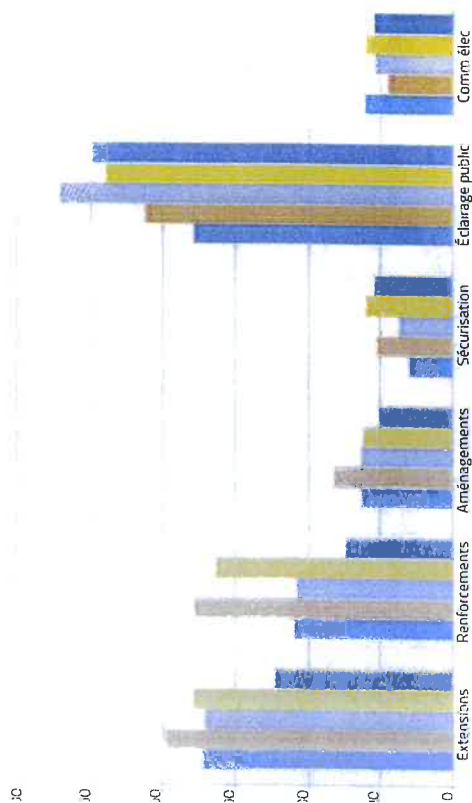
Suite à cette expérimentation, un projet d'avenant au protocole VRG PEB est à l'étude laissant le choix aux SDE de simplifier ou pas le dispositif.



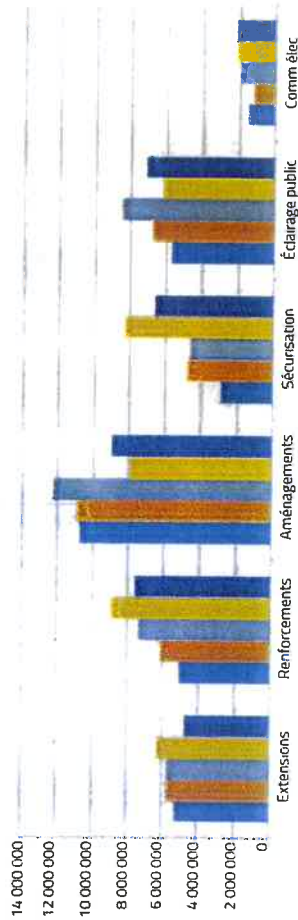
LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

DONNÉES GLOBALES

Évolution du nombre de dossiers traités par le SDEF (2011-2015)



Répartition des montants par types de travaux (2011-2015)

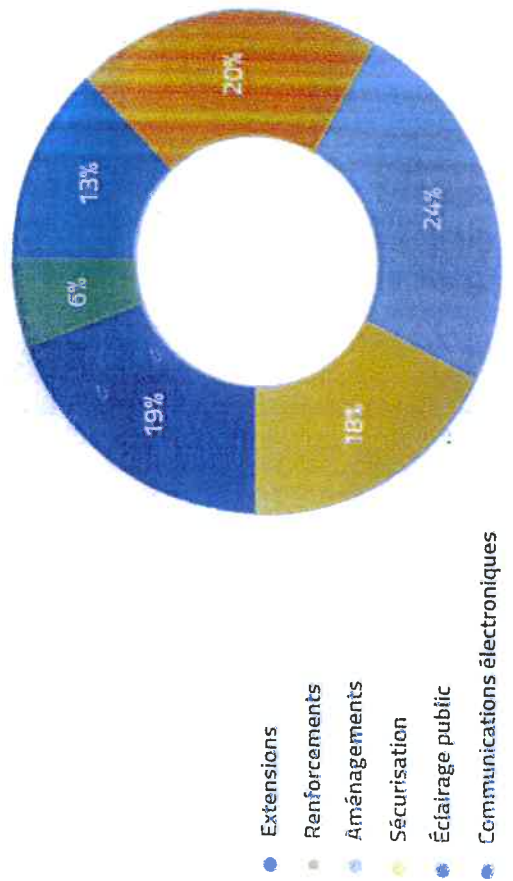


- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015

Évolution des montants des travaux suivis par le SDEF (2011-2015)



Répartition des 1214 dossiers mis en travaux par le SDEF en 2015



- Extensions
- Renforcements
- Aménagements
- Sécurité
- Éclairage public
- Communications électroniques



LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX



Les travaux réalisés en 2015 sous maîtrise d'ouvrage du SDEF représentent un montant de 37 373 000 € TTC. Le SDEF intervient pour différents types de travaux : extensions et renforcements nécessaires pour une alimentation de qualité de tous les abonnés, aménagements pour la sécurité et la qualité de vie dans les communes, les sécurisations pour la sécurité de l'alimentation sur le territoire rural, l'éclairage public et les réseaux de communications électroniques.

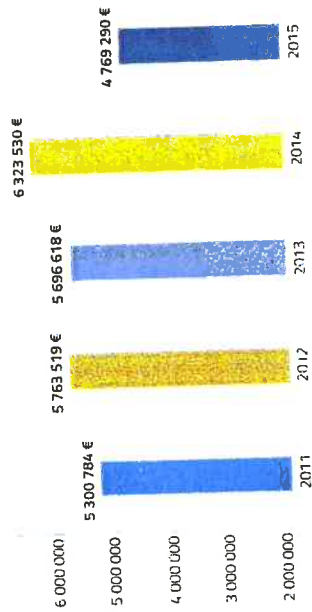
LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

LES EXTENSIONS

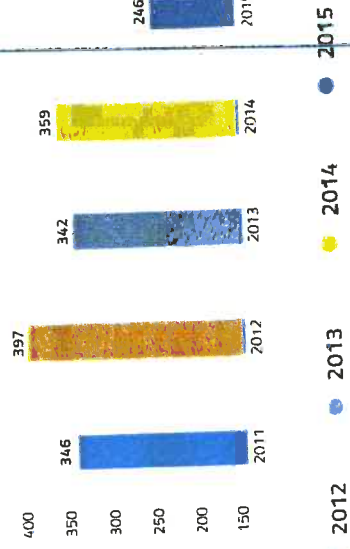
Les engagements du SDEF pour les travaux d'extensions (extensions particulières et dessertes de lotissements) ont représenté un montant de 4 769 290 € TTC soit 12,78 % des dépenses engagées en 2015. La baisse significative des

extensions sur l'année 2015 est la conséquence de la baisse des nouvelles constructions sur l'ensemble du territoire de la concession.

Montants engagés des extensions en TTC (2011-2015)



Nombre de dossiers traités en extensions (2011-2015)

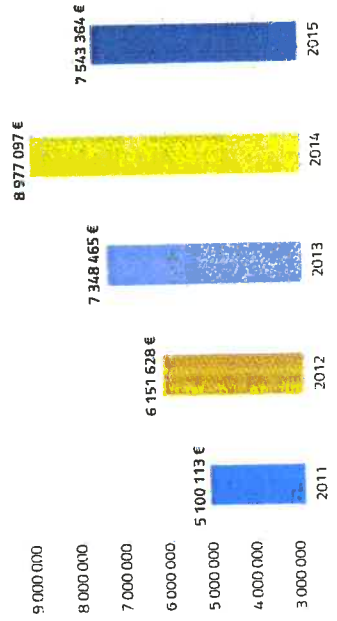


LES RENFORCEMENTS

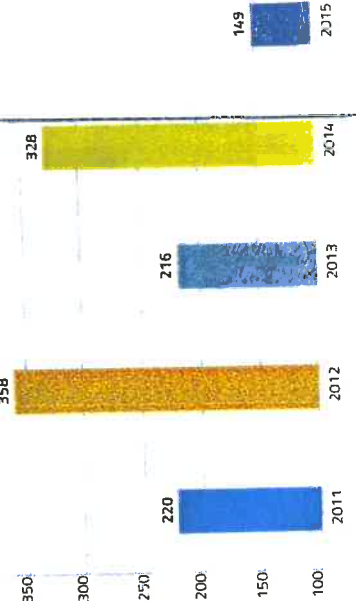
Ces travaux font non seulement suite à des plaintes clients qui voient leur alimentation électrique subir des chutes de tensions en dehors des normes (+/- 10 %) mais aussi à des contraintes

sur les réseaux existants dues aux raccordements de nouvelles habitations. Les renforcements représentent 24,20 % des dépenses engagées en 2015.

Montants engagés des renforcements en TTC (2011-2015)



Nombre de dossiers traités en renforcements (2011-2015)

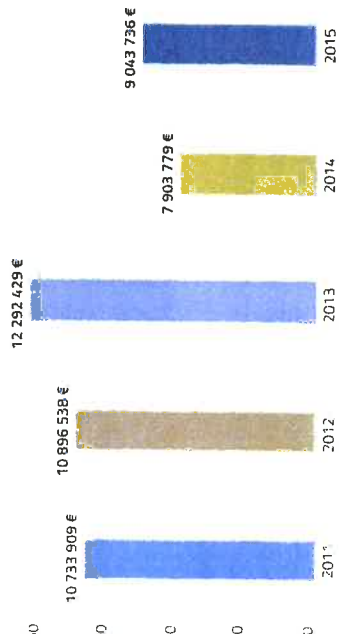


LES AMÉNAGEMENTS DE RÉSEAUX

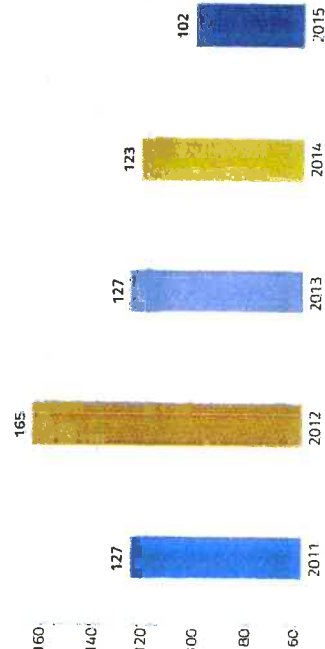
Les opérations d'aménagements sont à l'initiative des communes et contribuent à améliorer l'esthétique et la qualité de la fourniture de l'énergie. Au cours de l'année 2015, les

dépenses engagées relatives aux travaux d'aménagements basse tension représentent **24,20 %** des travaux pour **102 opérations**.

Montants engagés en aménagements en TTC (2011-2015)



Nombre de dossiers traités en aménagements (2011-2015)

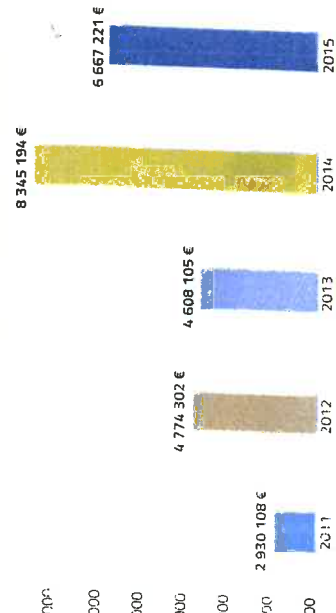


LES SÉCURISATIONS DU RÉSEAU

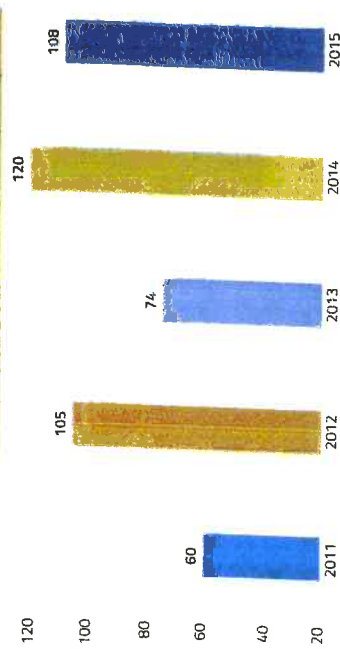
Le SDEF s'engage toujours plus dans la sécurisation des réseaux basse tension par la suppression des fils nus très sensibles aux aléas climatiques de notre département.

Pour 2015, les sécurisations représentent **17,84 %** des dépenses pour **108 dossiers**.

Montants engagés des sécurisations en TTC (2011-2015)



Nombre de dossiers traités en sécurisations (2011-2015)



LE SDEF INVESTIT POUR LE TERRITOIRE DU FINISTÈRE SEULEMENT AUX TEMPÊTES

Face aux fortes tempêtes de l'hiver 2013-2014, le SDEF a investi rapidement (programme 2015) près de 1 300 000 € pour 32 dossiers permettant de restructurer et sécuriser les postes et les réseaux les plus touchés par ces aléas climatiques exceptionnels. Ces 32 postes étaient les plus impactés et pour lesquels les réparations ne pouvaient être définitives.

PEIM

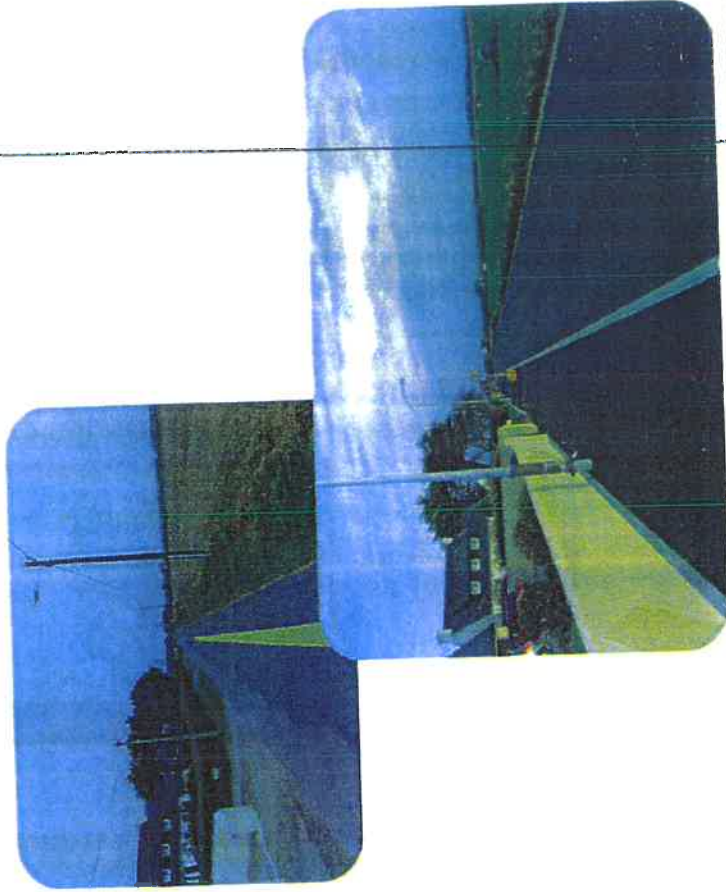
En plus de ces travaux, le SDEF a, en coordination avec ERDF, l'ambition de sécuriser le maximum de réseaux basse tension en fils nus concernés par le Plan Exceptionnel d'Investissement et de Maintenance (PEIM) sur les années 2016 à 2020.

Pour exemple, en 2015, le SDEF a sécurisé 22 postes HTA/BT en coordination avec ERDF sur le secteur de Saint Renan (communes de Le Conquet, Locmaria Plouzané, Plouarzel et Ploumoguier) pour un montant de 785 000 € TTC. En travaillant ainsi en amont des projets avec ERDF, l'alimentation d'un secteur est sécurisée dans sa globalité (réseau HTA et réseau basse tension).

Pour l'année 2016, la coordination entre ERDF et le SDEF sur le programme PEIM peut concerner 167 postes HTA/BT.

LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Avant travaux



L'ASSISTANCE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Dans le cadre d'un effacement de réseau électrique rue de la Gare à Ploudalmézeau, la commune a souhaité profiter de ces travaux pour réaménager la rue et notamment créer un cheminement doux.

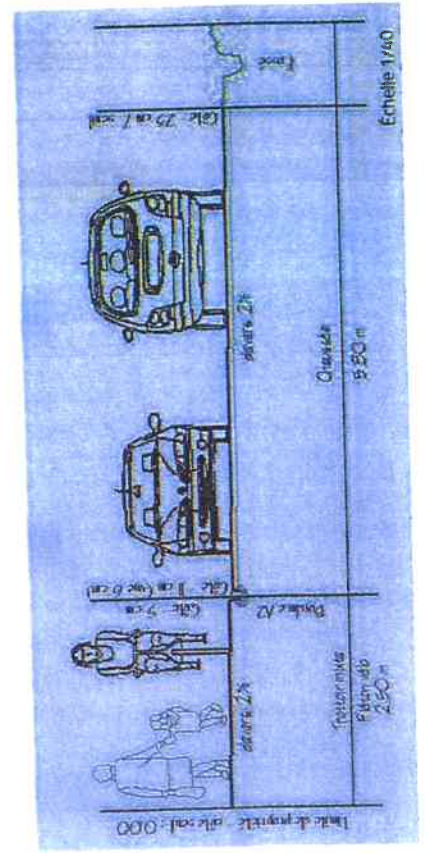
De nombreuses parcelles potentiellement divisibles et constructibles jouxtent cette rue.

Afin de respecter la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 qui privilégie la lutte contre l'étalement urbain, la commune a décidé de réaliser les travaux suivants :

- Effacement des réseaux BT, CE et EP par l'intermédiaire du SDEF;
- Simplification du réseau d'eau potable (deux conduites d'alimentation en AEP de chaque côté de la voie) en accord avec le concessionnaire Lyonnaise des eaux;

Aménagement rue de la gare

Profils en travers de principe



- Extension du réseau d'assainissement pour permettre la viabilisation de nouvelles parcelles;
- Création d'un réseau de collecte des eaux pluviales afin de remplacer le fossé comblé par l'élargissement de la voie;
- Renforcement de la chaussée (voie empruntant l'ancienne voie ferrée dont la structure de chaussée est aujourd'hui insuffisante par rapport au trafic);
- Modification de l'anneau extérieur du giratoire situé rue de Ridiny afin de permettre la giration des cars scolaires qui étaient obligés de prendre l'anneau en sens inverse;
- Aménagement de voirie sur la base du profil en travers ci-dessous.

Après travaux

La commune a ainsi pu bénéficier d'un interlocuteur unique, le SDEF pour l'exécution de l'ensemble de ce chantier.

- Montant H.T. des travaux :
- Réseaux BT : 53 800 €
 - Eclairage public : 35 900 €
 - Réseaux télécommunication : 26 150 €
 - Eau potable, eaux usées : 15 750 €
 - Voirie - Eaux pluviales : 197 500 €

CHIFFRES

329,1
KE

C'est le montant total HT des travaux engagés pour l'effacement du réseau électrique rue de la Gare à Ploudalmézeau.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

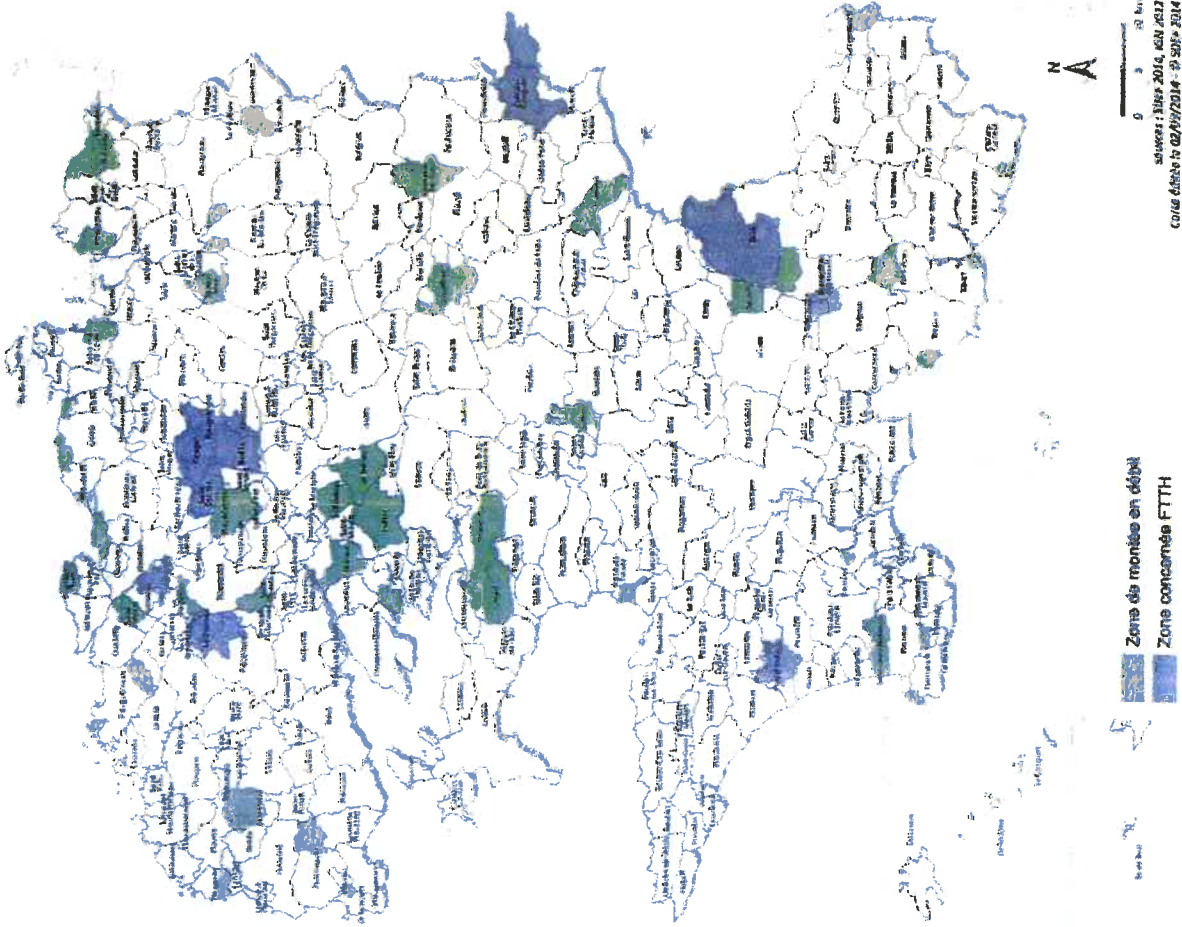
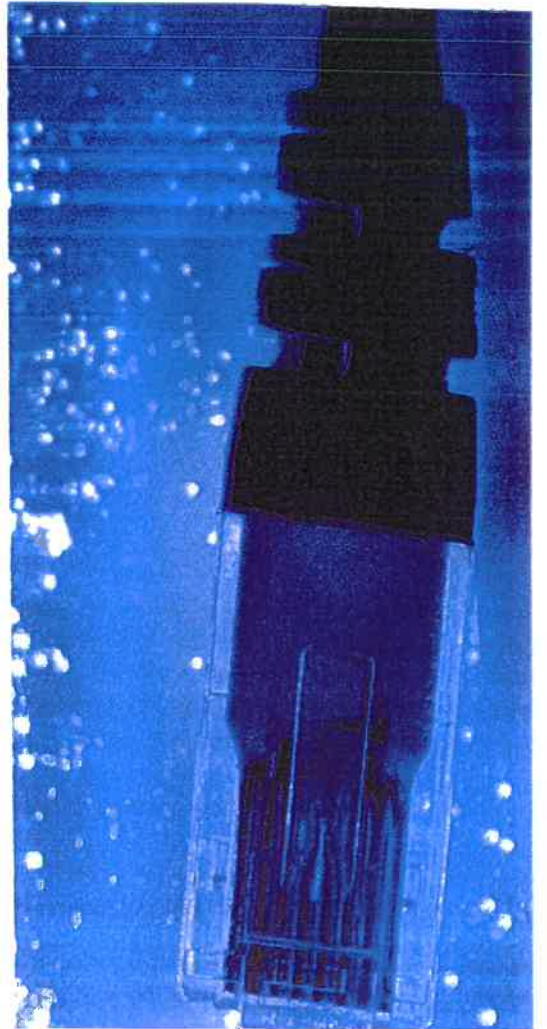
LA COMPÉTENCE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

A MAÎTRISE D'OEUVRE DU PROJET BTHD

Le gouvernement a lancé en juin 2010 le « Programme national très haut débit », avec l'objectif que tous les foyers aient accès à un service très haut débit grâce principalement à la fibre optique. Des opérateurs privés ont fait connaître leur intention de couvrir une partie du territoire, souvent les zones denses, Brest Métropole, Quimper communauté, Concarneau, Morlaix, Saint Martin des Champs et Douarnenez dans le Finistère.

Pour pallier les limites de l'investissement privé, les collectivités territoriales ont décidé de déployer des réseaux d'initiative publique. C'est le syndicat mixte Mégalis Bretagne qui porte la maîtrise d'ouvrage au niveau de la Bretagne (projet BTHD). Le SDEF a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce déploiement dans le Finistère.

Le projet rentre donc dans sa phase opérationnelle, en commençant par une première tranche de travaux axée sur 48 zones géographiques à faire monter en débit et 7 zones impactant Lesneven-Kernouës, Le Drennec, Saint-Derrien-lougar-Bodilis-Plougourvest-Landivisiau, Carhaix-Plouguer, Scaër, Pouldreuzic, osporden -Kernevel, pour un déploiement en fibre optique jusqu'à l'habitation.



Zones de montée en débit
Zone concernée FTTH

Zones de projet MEGALIS - Finistère
Phase 1 - Tranche 1

LA COMPÉTENCE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Afin d'améliorer rapidement la couverture en haut débit sur des secteurs défavorisés, le syndicat mixte Mégalis Bretagne, en collaboration avec les collectivités Finistériennes, a décidé, dans le cadre du projet *Bretagne Très Haut Débit* (BTHD), de réaliser des opérations localisées de montée en débit (MED).

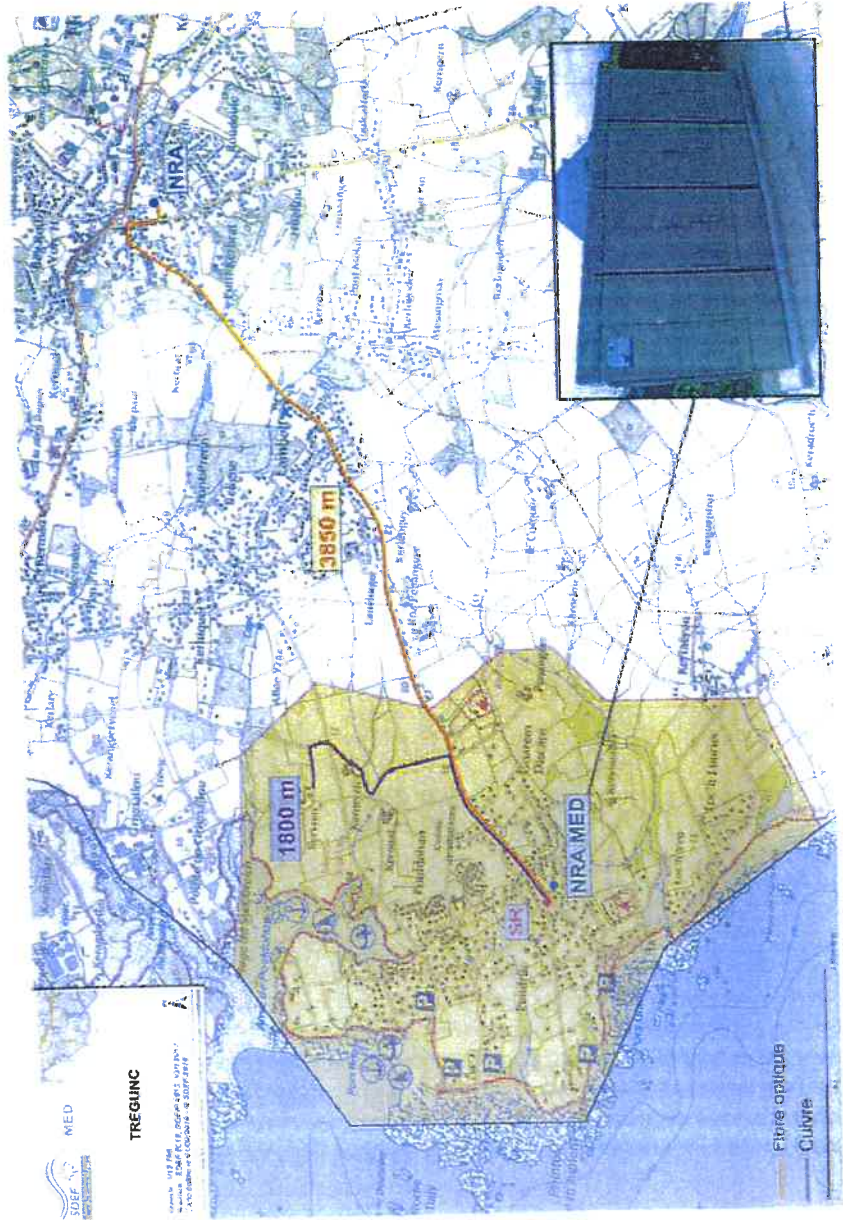
48 sites ont été retenus et le SDEF a assuré la maîtrise d'œuvre de ces opérations, depuis l'étude jusqu'à la mise en service de l'installation. 47 sites étaient en service au 31 décembre 2015. Près de 15 000 lignes profitent de ces réalisations, en attendant de bénéficier d'une couverture totale en fibre optique jusqu'à l'habitation.

Au plus proche des habitations

L'objectif de ces MED est de rapprocher les équipements actifs (cartes DSLAM) au plus proche des habitations. Pour cela, il est nécessaire d'installer une armoire pouvant recevoir ces équipements et de la raccorder au central téléphonique avec une liaison en fibre optique (FO). La desserte terminale en cuivre est conservée. La zone d'influence de la MED reprend le contour de la distribution rattachée à l'armoire de sous-répartition (SR) d'Orange. Ces armoires sont équipées de cartes de nouvelles technologies, VDSL permettant aux lignes les plus proches de disposer d'un débit nettement supérieur à l'ADSL.

Exemple de la commune de Trégunc

Sur l'exemple de Trégunc, il a été posé 3 850 m de 72 FO, ce qui représente un gain de plus de 50 décibels d'affaiblissement générés par la ligne en cuivre. Ainsi, les utilisateurs les plus proches de la SR ont vu leur débit passer de 2 à 40 Mbits par seconde tandis que les plus éloignés situés à 1 800 m de la SR et initialement non éligibles à l'ADSL, disposent maintenant d'environ 15 Mbits/s.



CHIFFRES
15 000
C'est le nombre de prises de fibres optiques réalisées dans le cadre de la première phase du projet Bretagne Très Haut Débit.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

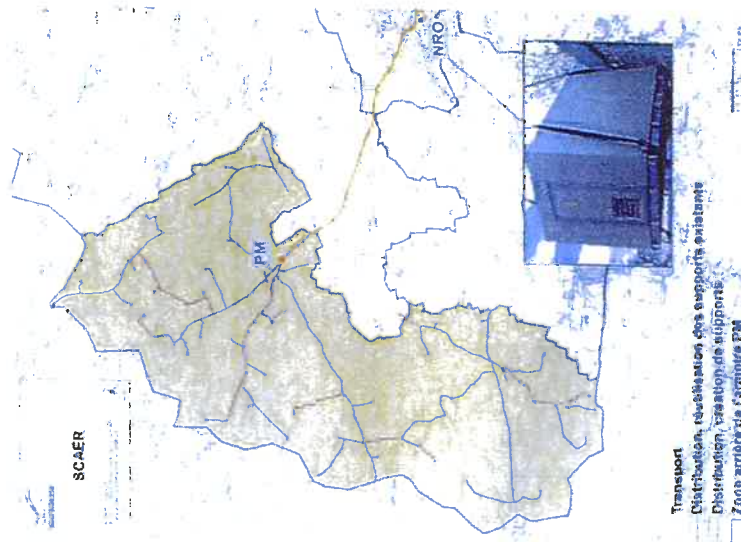
ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

A DESSERTE FTTH

Parallèlement aux opérations de montée en débit, le syndicat mixte Mégalis Bretagne a engagé les travaux de desserte en fibre optique jusqu'à l'habitation (FTTH) pour environ 15 000 locaux, particuliers ou entreprises. Le SDEF en assure également la maîtrise d'œuvre dans le Finistère.

En 2015, les efforts se sont concentrés sur les études du déploiement. Le relevé des locaux à desservir a été un préalable nécessaire à l'élaboration du plan directeur. Cela a permis de déterminer le lieu d'implantation du futur central optique (NRO) ainsi que le découpage géographique des plaques autour d'un point de mutualisation (PM) matérialisé par une armoire de rue. Le projet dans le Finistère concerne 7 poches pour un total de 45 points de mutualisation. Autour de la poche de Carhaix déployée en axe « cohésion », 6 autres zones ont été choisies en raison des faibles débits disponibles du réseau historique en vigueur.

COUVERTURE D'UN PM À SCAËR VISUALISATION DU TRACÉ DES CÂBLES TRANSPORT ET DISTRIBUTION



LES ENFOUISSEMENTS COORDONNÉS DE RÉSEAUX

Les réseaux électriques aériens enfouis à la demande des communes sont le plus souvent à proximité d'un réseau aérien de communications électroniques. C'est donc logiquement que l'ensemble des réseaux aériens est mis en terre, nous parlons alors d'opérations d'enfouissements coordonnés. Il arrive aussi que les mêmes appuis supportent les deux réseaux, ils sont appelés appuis communs.

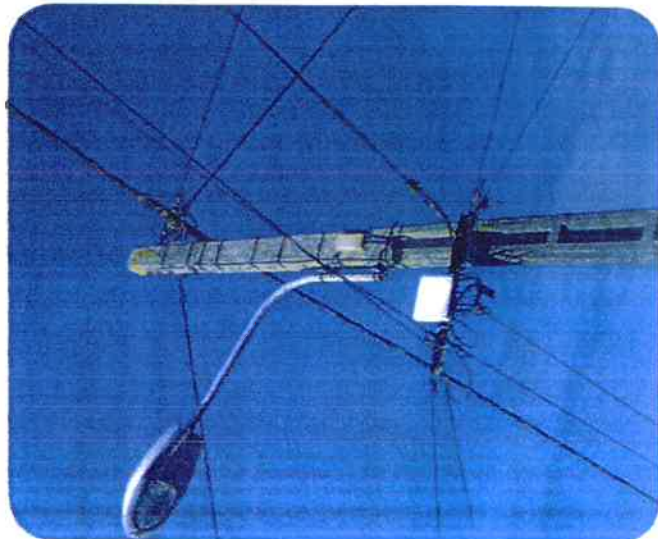
Les enfouissements font l'objet d'une convention avec l'opérateur de communications électroniques, le plus souvent Orange.

Deux options sont possibles pour mener à bien l'opération d'enfouissement :

- **La première, dite « option A »** donne la propriété de l'infrastructure au SDEF, l'opérateur participe financièrement au terrassement et loue les fourreaux utilisés. Une partie de cette recette perçue par le SDEF est reversée à la collectivité concernée. Le choix de cette option nécessite quelques conditions, dont la présence dans l'emprise du chantier d'un appui commun avec un câble de réseau.

- **La seconde, dite « option B »** laisse la propriété de l'infrastructure à l'opérateur, donc sans participation financière au terrassement et sans droit d'usage.

26 chantiers avec conventions de type A ont été câblés en 2015 et 49 dossiers sont toujours en cours au 1er janvier 2016. Le reversement aux communes pour ces 26 chantiers représente des montants de 28 581 € pour le terrassement et 4 915 € au titre du droit d'usage annuel.



FOCUS

En 2015, ce sont 111 enfouissements coordonnés qui ont été programmés pour un montant engagé supérieur à 2 millions d'euros TTC.

LA COMPÉTENCE GAZ

LA CONCESSION DE CLÉDER-PLOUESCAT

Les communes de Cléder et Plouescat sont desservies par le gaz naturel. Quatre serristes pourront ainsi sécuriser leur approvisionnement en énergie et assurer la pérennité de leur entreprise.

Depuis de nombreuses années, les serristes de la région de Cléder et Plouescat appelaient de leurs vœux l'arrivée du gaz naturel dans leurs exploitations agricoles. Ils sont aujourd'hui exaucés.

Depuis 2011, les deux communes ont transféré au SDEF la compétence de distribution publique de gaz. Pour répondre aux besoins des communes et des acteurs économiques, le SDEF a décidé d'engager une procédure de délégation de service public de type concession afin de retenir un concessionnaire chargé de desservir en gaz le territoire. GRDF a obtenu le marché pour une durée de trente ans.

Ce nouveau réseau de 42 kilomètres de long permettra dans un premier temps de desservir 4 serristes, une trentaine de clients tertiaires et près de 500 foyers dans les deux bourgs. Le réseau devrait être opérationnel dès la fin de

l'année 2016.

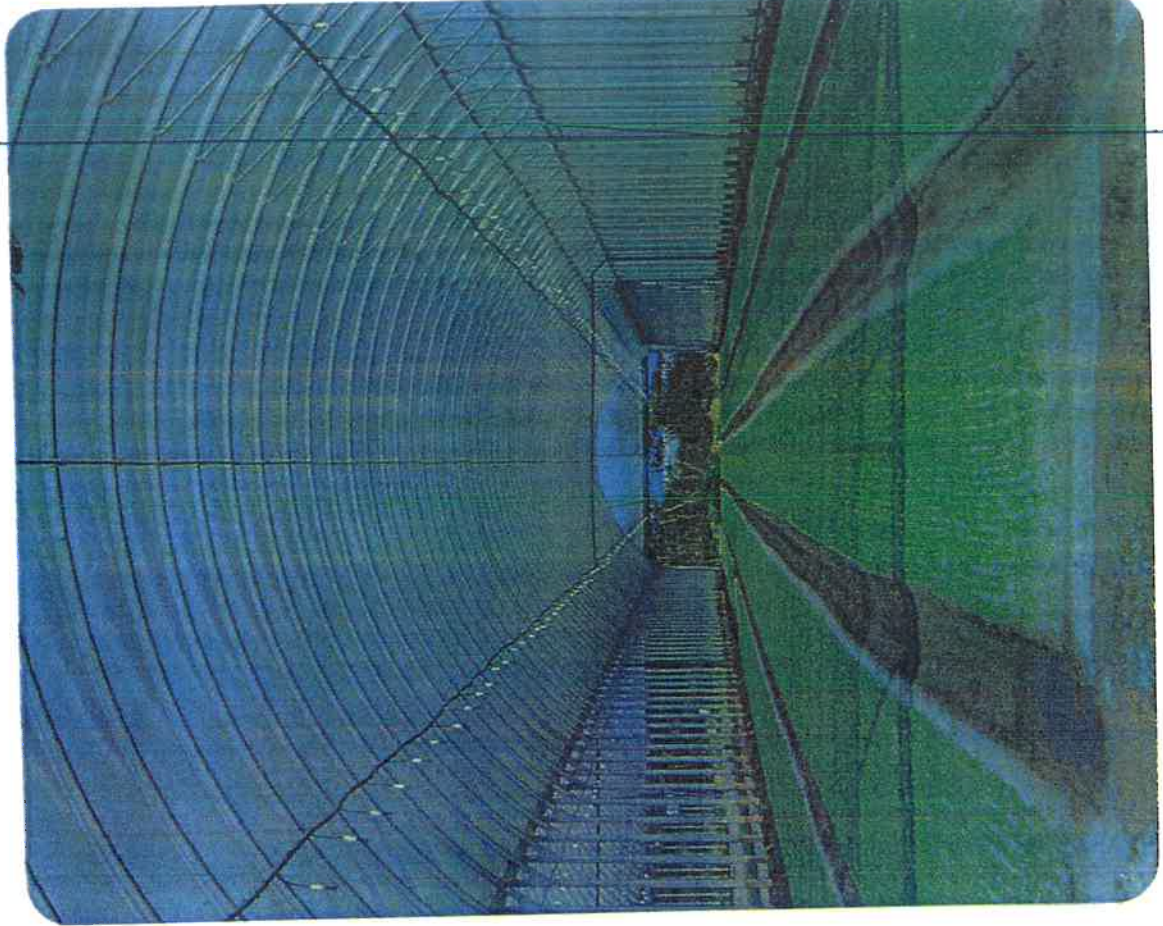
Ce projet au coût global de près de 4,8 millions d'euros est financé grâce à l'implication de la Communauté de communes de la Baie du Kernic, des communes de Plouescat et de Cléder, des serristes, du Conseil Départemental du Finistère, de la Région Bretagne et du SDEF.

Ainsi le projet de contrat prévoit :

- l'acheminement en gaz naturel pour le compte de tous les fournisseurs;
- le développement du réseau de distribution et le raccordement des nouveaux clients;
- l'exploitation, l'entretien et la surveillance du réseau de distribution.

Le modèle économique :

- est basé sur le contrat de concession, et la rémunération du concessionnaire est liée au volume de gaz acheminé et au nombre de clients;
- Le concessionnaire construit le réseau à ses frais, sous réserve de rentabilité, puis l'exploite à ses risques et périls.



RÉSEAU D'AMÉNÉE DEPUIS

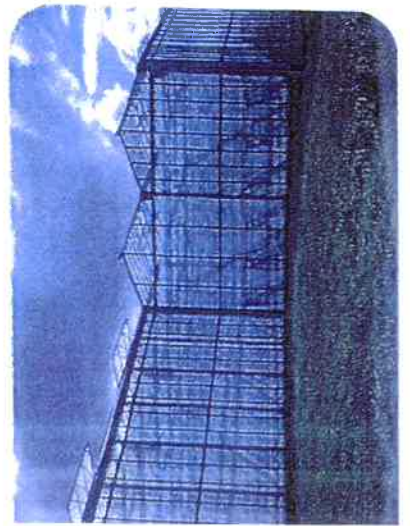
19,3 km ont été réalisés
totalité et mis en
service fin avril 2016.



Les travaux ont débuté
en septembre 2015
et la construction des
réseaux d'aménée et
de desserte
des entreprises ont
été retenues pour réa-
liser ces travaux : La-
zdec (Pleyber-Christ),
ouygues (Brest) et Le
u (Landivisiau).

Les travaux ont consisté à :
- construire 4km de réseau A150 MPC
6b), 7150m Pe 160 MPC (8b) et 8200m PE
50 MPC et 125 MPB, soit un total de 19,3 km;
- installer deux postes de détente 16/8
roas Mean) et 8/4 (Cléder).

En avril 2016, suite à la mise en service de ces
réseaux, un premier serriste a demandé son rac-
cordement au réseau (M. HASCOET).
Depuis cette date, le gaz est également disponi-
ble à l'entrée du bourg de Cléder (Rue de Kermar-
jar) et à l'entrée du bourg de Plouescat
hâteau d'eau).

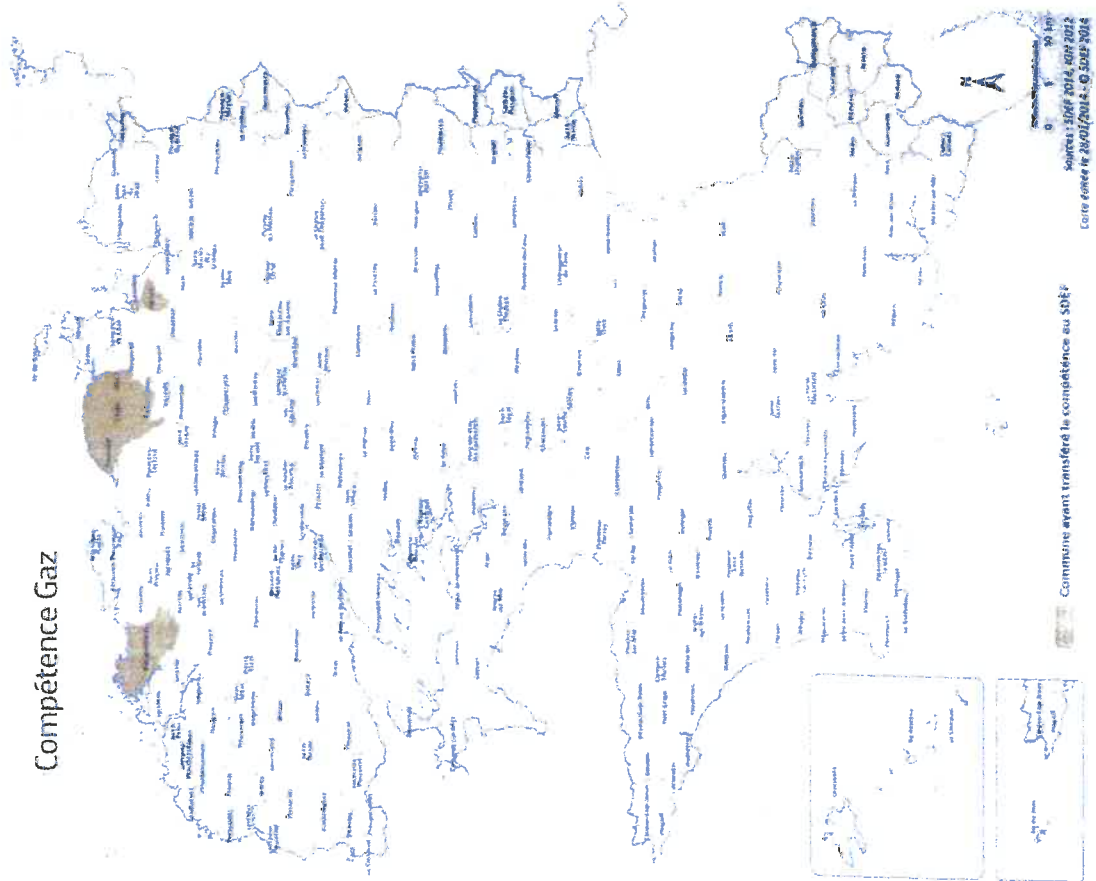


19,3 km

CHIFFRES

C'est le nombre de kilomètres de
réseau d'aménée qui a été réalisé
depuis St Pol-de-Léon pour fournir
Cléder et Plouescat en gaz.

Compétence Gaz



LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

- > Longueur de réseau (construit en 2015) : 2 908 m
 - dont en basse pression (de 17 à 25 mbar) : 0 m
 - dont en moyenne pression B (de 0,4 à 4 bar) : 2 908 m
 - dont en moyenne pression A (de 4 à 19,2 bar) : 0 m
- > Valeur des ouvrages en concession (mis en service en 2015) : 106 066 €
- > Nombre de clients : 2
 - dont clients T2 (de 6 à 300 MWh/an) : 1
 - dont clients T4 (> 5 GWh/an) : 1
- > Nombre de compteurs domestiques : 1
- > Revenues d'acheminement : 11 381 €

LA CONCESSION D'HENVIC

Le contrat de concession gaz de la commune
Henvic est devenu exécutoire le 4 mai 2015, pour
une durée de 30 ans. La mise en service des por-
tions de réseaux nouvellement construits est,
quant à elle, intervenue en octobre 2015.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

territoire
d'énergie

35

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ÉCLAIRAGE 100% LED SUR L'ÎLE DE SEIN

L'île de Sein a confié la compétence éclairage public au SDEF. Depuis plusieurs années, les élus de Sein menaient une réflexion sur la maîtrise de la demande de l'énergie. Pour cette île comme pour toutes les autres, la consommation énergétique est au cœur des préoccupations. Depuis 2008, le Conseil municipal s'est emparé de la question avec la volonté de trouver des solutions qui permettent de ne plus dépendre seulement des énergies fossiles. En effet, aujourd'hui, 420 000 litres de fioul par an sont nécessaires pour faire fonctionner les deux groupes électrogènes.

Éclairage à LED téléopéré à distance

Les tempêtes de l'hiver 2013-2014 avaient fortement endommagé les installations d'éclairage public de l'île. Afin de faire une remise à niveau, la commune a sollicité le SDEF pour étudier et réaliser des travaux de rénovation. L'éclairage public avait trente ans et il était nécessaire de le changer. Après échange avec les experts du SDEF, les élus de l'île ont décidé d'opter pour un éclairage public

performant à Led qui allie à la fois faible consommation d'énergie et intégration harmonieuse dans l'île. En effet, le niveau de performance des lampes à Led est aujourd'hui élevé. Elles ont une excellente fiabilité. La lumière est chaude, agréable. Le patrimoine bâti est désormais bien mis en valeur et les nouveaux lampadaires, spécialement conçus pour résister aux embruns et aux tempêtes, s'intègrent parfaitement au paysage. Lors de son étude, le SDEF a proposé également un système innovant de télégestion au point lumineux : chaque point est équipé d'une carte de communication 3G permettant de moduler la puissance de l'éclairage public à distance en fonction des besoins. Ce système permet aussi de modifier à distance les horaires de fonctionnement et de détecter les éventuelles pannes.

Grâce à ces nouvelles installations, la consommation énergétique est aujourd'hui divisée par 6. L'île de Sein fut la première commune en France dont l'éclairage public était équipé d'une technologie 100 % LED.

Première commune à bénéficier d'un éclairage 100% Led

88 points lumineux répartis sur toute l'île

Une consommation électrique équivalente à celle d'un four

La consommation électrique de l'éclairage public divisée par 6

Le système de pilotage de chaque point lumineux permet d'en moduler la puissance de 4 à 20 W

FOCUS

LES DIAGNOSTICS ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le pôle énergie du SDEF poursuit ses missions d'assistance conseil en matière d'éclairage public afin d'améliorer les performances énergétiques des installations. Ces missions prennent la forme d'audits du patrimoine des communes et donnent suite à des préconisations de travaux.

1452 points lumineux diagnostiqués
à Pont-L'Abbé en 2015

FOCUS

EXEMPLE DE PONT-L'ABBÉ

La commune de Pont L'Abbé s'est engagée dans une politique de développement durable. En particulier, la commune envisage de rénover son réseau d'éclairage public vétuste. Pour ce faire, elle s'est rapprochée du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) afin de réaliser un diagnostic de son patrimoine d'éclairage public.

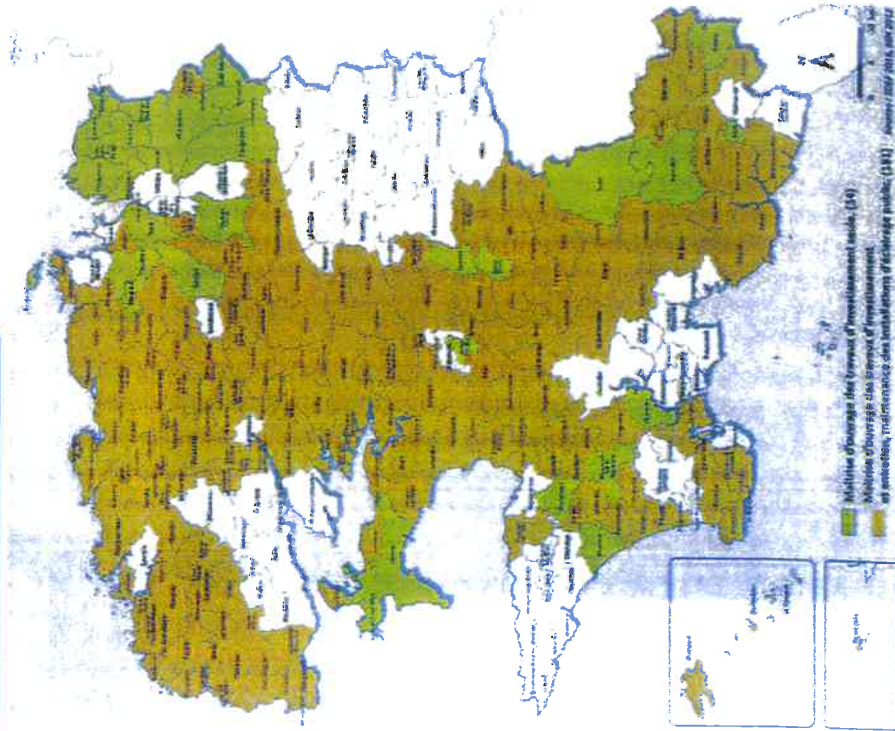
L'objectif du diagnostic réalisé était :
- d'obtenir une cartographie du parc d'éclairage public,
- de faire un bilan de l'état du parc,
- d'analyser les consommations d'énergie et de proposer des solutions pour réaliser des économies,
- de prioriser les futurs investissements,
- d'analyser les dépenses, dont la maintenance,
- de déterminer un schéma directeur de rénovation du parc.

Le diagnostic a relevé que 20 % des luminaires étaient vétustes (soit 293 luminaires à remplacer). Les travaux de rénovation débiteront en 2016.

BILAN

Le montant des travaux réalisés en 2015 est soutenu par le dynamisme des collectivités qui investissent pour l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, mais aussi pour la transition énergétique. De nombreuses communes (36 au total) ont transféré la compétence éclairage public au SDEF en 2015, faisant confiance à l'expertise des techniciens du SDEF et des entreprises intervenantes.

Compétence éclairage public
au 31 décembre 2015



CHIFFRES

Nombre de dossiers d'éclairage public traités par le SDEF

2015	498
2014	479
2013	543
2012	423
2011	357

Montant des investissements en éclairage public

2015	7 170 447 €
2014	6 176 131 €
2013	8 511 550 €
2012	6 797 333 €
2011	5 693 308 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ensemble de foyers ou 4 heures en cas de danger avéré.

La gestion des réponses aux DT et DICT en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public en tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public pour le compte des communes adhérentes, le SDEF assure le traitement des réponses aux DT (déclarations de travaux) et DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux) relatives à ce réseau, conformément à la réglementation en vigueur.

A ce titre, le SDEF est référencé sur le guichet

DT	DICT	DT + DICT	ATU
1 206	2 911	3 952	362

unique « réseaux et canalisations », recensant tous les exploitants de réseaux.

Le logiciel MUSE

En octobre 2014, le SDEF a mis en service un logiciel d'éclairage public à l'attention des communes ayant transféré la compétence « entretien et maintenance éclairage public ». Il est accessible depuis le lien ci-dessous : <http://www.sdef.fr/Logiciel-eclairage-public/~116.html>. Cette application permet notamment aux communes de :

- ☐ déclarer les pannes d'éclairage public,
- ☐ suivre l'état d'avancement des dépannages et consulter le rapport de l'entreprise suite à son intervention,
- ☐ consulter leur cartographie, localiser les armoires d'éclairage public et les points lumineux.

LA MAINTENANCE

Au 1er janvier 2015, le SDEF assurait la maintenance pour le compte de 180 communes, soit un parc de 32 000 points lumineux et 1600 armoires. En fin d'année, le parc s'étant déployé, le SDEF comptabilisait 48 000 points lumineux et 2 400 armoires.

Le SDEF apporte :

- ☐ une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux ;
- ☐ un remplacement des sources lumineuses ;
- ☐ un entretien curatif en cas de panne ;
- ☐ un état des lieux cartographié du patrimoine ;
- ☐ un rapport annuel comprenant des préconisations.

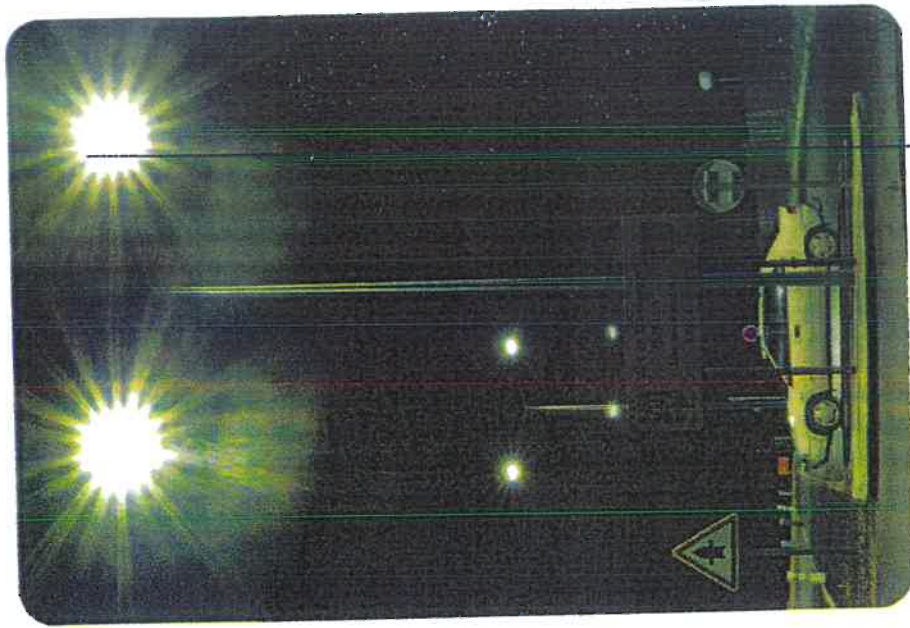
La maintenance préventive

La maintenance préventive du parc d'éclairage public consiste à réaliser régulièrement le nettoyage, le contrôle électrique et le remplacement des lampes.

La maintenance curative

Les interventions dans le cadre de la maintenance curative portent essentiellement sur le remplacement de lampes et de fusibles.

La déclaration des pannes se fait par la commune via le logiciel MUSE accessible sur le site Internet du SDEF. L'intervention de dépannage est réalisée sous un délai maximum de 3 jours pour un foyer isolé, 24 heures dans le cas d'une panne d'un



C'est le nombre de pannes traitées via le logiciel MUSE entre le 1er janvier 2015 et le 1er janvier 2016

- Armoire endommagée 85
- Candélabre à terre ou endommagé 90
- Défaut d'allumage et d'extinction des armoires 394
- Lampe clignotante 54
- Lampe en panne 1 907
- Luminaire endommagé 139
- Autres 4,17

3 086

CHIFFRES

MÉMO

Pour toute question relative à l'utilisation de cet outil, vous pouvez contacter le service éclairage public par :

- téléphone : 02.98.10.36.36
- messagerie électronique : maintenance@sddef.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LES MOYENS

LES LEVIERS DE COMMUNICATION

LETTRE D'INFORMATION

Le SDEF INFO est la lettre d'information du syndicat. Imprimée à 1 000 exemplaires, il est adressé aux 275 communes adhérentes, aux Pays et Communautés de communes mais aussi aux parlementaires du ministère et aux partenaires privés. On y retrouve toute l'actualité du syndicat, les événements à venir, des points juridiques... En 2015, 3 numéros ont été publiés en mars, juin et décembre ainsi qu'un numéro spécial sur les coupements d'énergie.

Le SDEF INFO est également en consultation et en téléchargement sur le site internet du Sdef : www.sdef.fr.



PANNEAUX DE CHANTIER

Afin d'informer les riverains sur les caractéristiques des chantiers en cours (montant des travaux, financement de

l'opération, entreprise choisie), le SDEF installe des panneaux d'information pour chaque opération.

FESTIVAL PROFESSIONNEL ET GRAND PUBLIC

Le SDEF, engagé depuis de nombreuses années dans la transition énergétique, était un partenaire majeur du Festival Breizh Transition, qui s'est déroulé du 18 au 20 septembre 2015, au parc des expositions de Quimper. Cet événement, à dimension régionale, proposait à l'ensemble des acteurs de la transition énergétique : entreprises, collectivités, institutions, associations... de présenter leurs activités et leurs projets.

Trois jours d'échanges avec le grand public ont donc eu lieu, pour lui faire découvrir des métiers, des formations, des technologies, des usages, des produits, des services... Le SDEF animait également une conférence sur la transition éclairagiste et participait à un débat sur la mobilité. Une vidéo présentant le nouvel éclairage public 100% au led installé sur l'île de Sein, a été projetée en début de séance (visualiser la vidéo à l'adresse : <https://youtu.be/ISS0deOuhq0>). Patrick Tanguy, maire du Juch, a exposé le projet d'éclairage au led que sa commune a mis en oeuvre grâce au soutien du SDEF et Christian Corbé, professeur d'ophtalmologie et président honoraire de l'AFE, a apporté son expertise sur l'éclairage sous le prisme de la santé.



LE SITE INTERNET ET NEWSLETTERS

Le site internet du Sdef est avant tout un outil au service des élus des collectivités locales et territoriales qui recherchent une expertise, l'actualité de la transition énergétique, des dossiers documentés pour faciliter la prise de décision des articles pour se familiariser avec la communication du syndicat, son fonctionnement, ses missions, ses événements. Sur l'année 2015, on comptabilise une augmentation de 33,4% de visites sur le site (67 191 visites contre 48 000 en 2014) et un nombre de pages vues en nette croissance, passant de 1 644 420 à 2 212 000, soit un rapport à



LES MOYENS

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Un Système d'Information Géographique est un système informatique qui permet de saisir, stocker, intégrer, analyser, et visualiser des informations localisées géographiquement. Un SIG comprend quatre composantes : le logiciel, le matériel informatique, les données et les ressources humaines.

Le SIG permet d'avoir une connaissance précise de l'ensemble des réseaux gérés par le SDEF et constitue ainsi un outil d'aide à la décision indispensable pour les études de travaux.

C'est en 2009 que le SDEF s'est équipé de son propre SIG avec l'objectif de permettre :

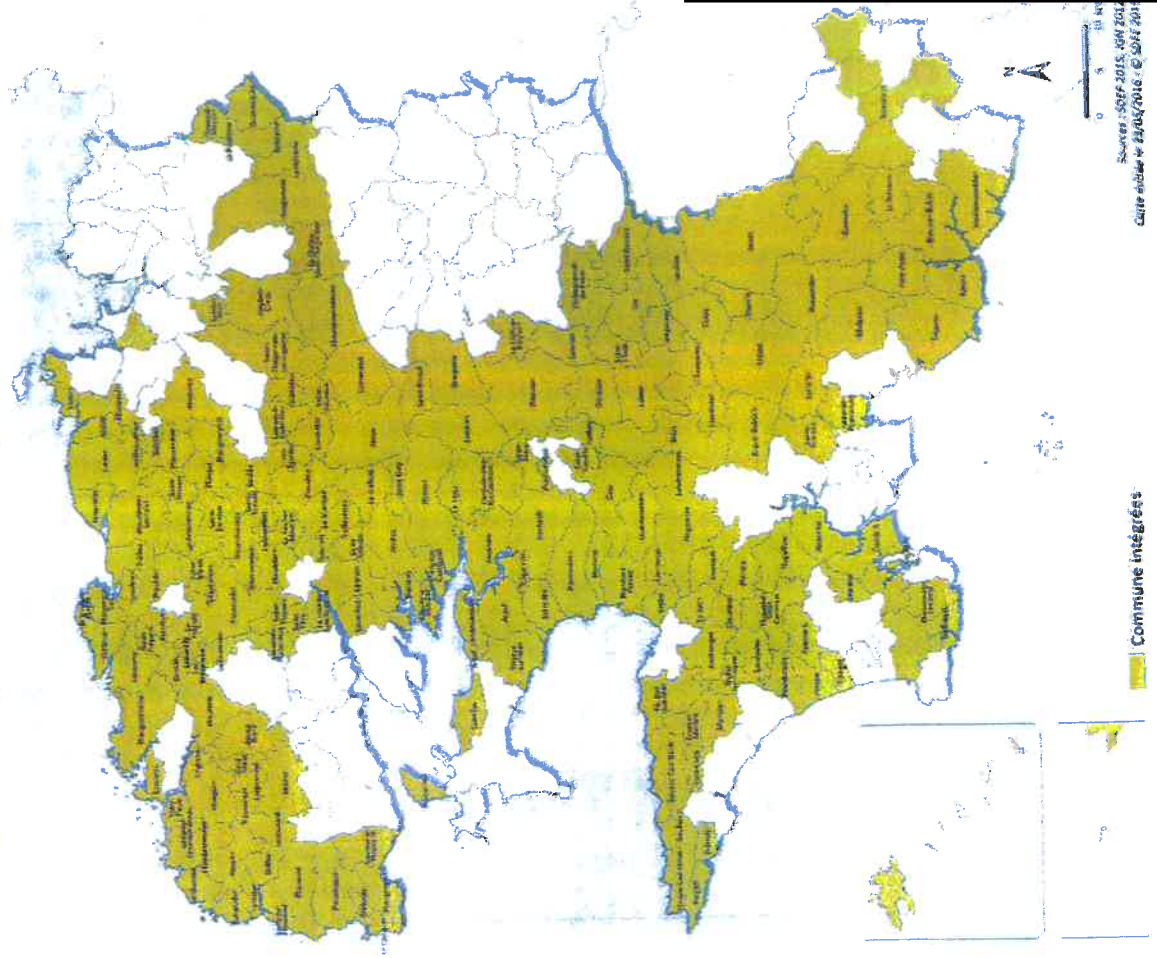
- L'accès, en interne, aux données des réseaux de distribution d'électricité, de communications électroniques et des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- La consultation du patrimoine d'éclairage public,
- La visualisation des données du territoire des collectivités adhérentes.

L'extranet SIG permet de visualiser et consulter les données dans les domaines des communications électroniques, de l'éclairage public, de l'électricité et des bornes de recharge pour véhicules électriques.

- 1 responsable de service et 2 techniciens en charge de la création, du traitement, de l'intégration des données, de la publication de cartes, de l'administration du SIG;
- 11 455 km de réseau moyenne tension (HTA);
- 14 075 km de réseau basse tension (BT);
- 22 048 km de réseau Orange;
- 63 123 points lumineux (éclairage public);
- 140 bornes de recharge de véhicules électriques en phase 1.

FOCUS

État d'avancement de la cartographie
de l'éclairage public au 1er janvier 2016
199 communes intégrées



Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

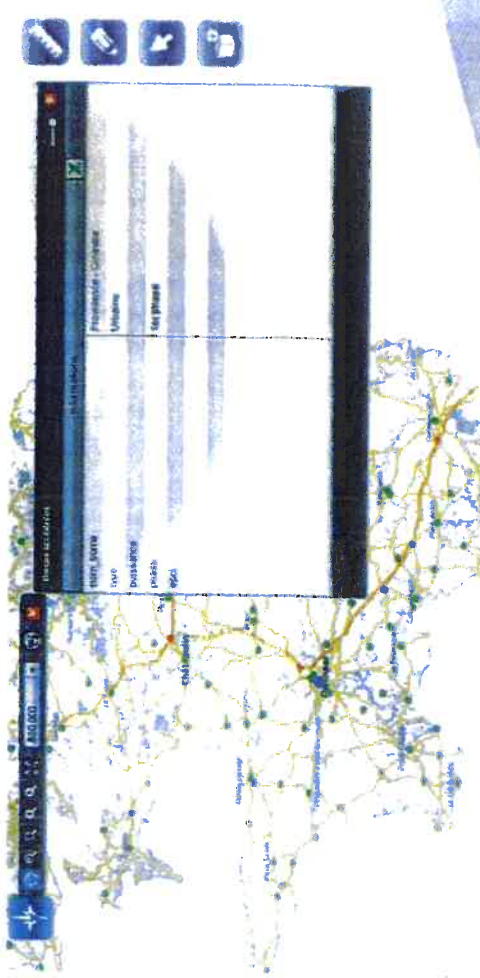
ÉLECTRICITÉ



Le réseau de distribution d'électricité avec l'intégration des réseaux basse et moyenne tension fournis par ERDF.

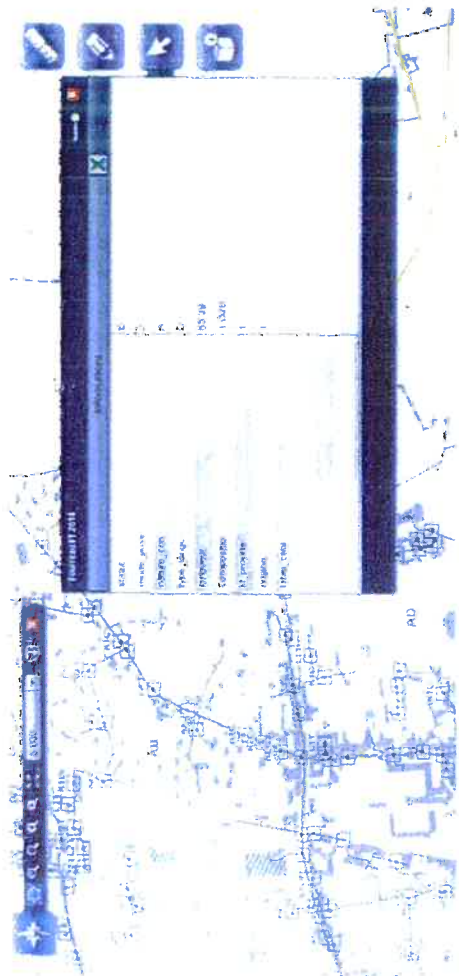
Envoyé en préfecture le 12/12/2016
 Reçu en préfecture le 12/12/2016
 Affiché le
 ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

VÉHICULES ÉLECTRIQUES



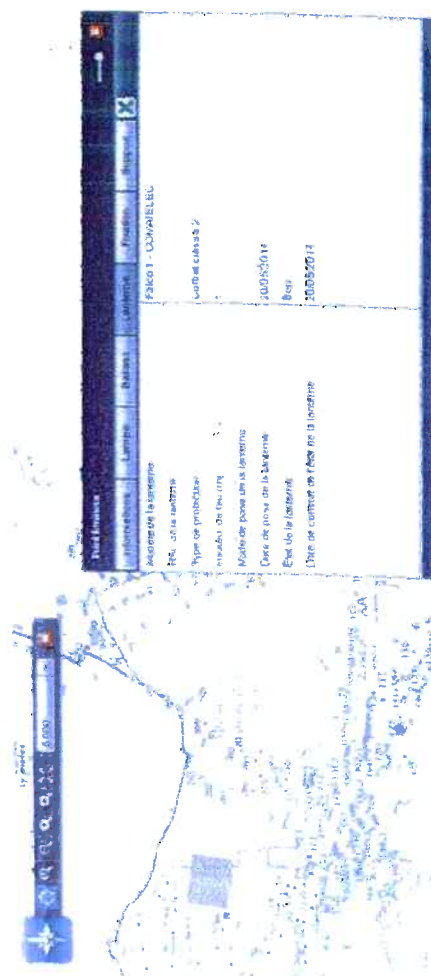
L'emplacement des futures bornes de recharges de véhicules électriques de la première phase.

COMMUNICATIONS



Le réseau de télécommunication (intégration des réseaux de réserve posés par les collectivités ou les opérateurs).

CLAIRAGE



Le réseau éclairage public des 199 communes du département ayant transféré leurs compétences.

LES MOYENS

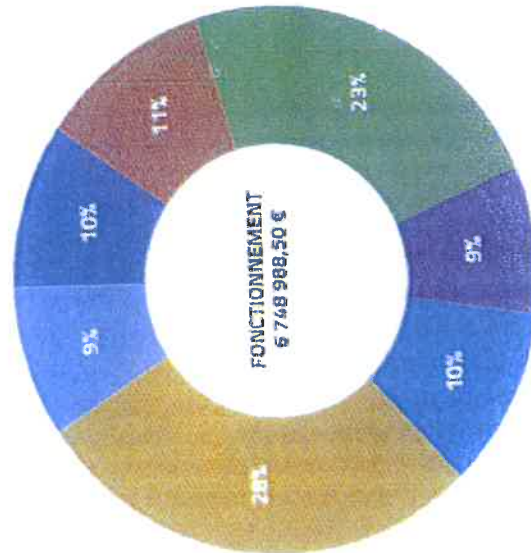
Conformément à l'article L1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes, constitué par le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion transmis par le payeur départemental, a été prononcé lors de la séance du comité syndical de février 2016.

LE BUDGET



- Frais de gestion générale
- Entretien/maintenance EP
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Reversement TCFE
- Dotations aux amortissements

LES DÉPENSES



- Remboursement des emprunts
- Investissement réseau et divers
- Opération pour compte de tiers

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LES RECETTES



- Taxe sur l'électricité
- Participation communes EP
- Redevance de concession
- Autres produits

- FCTVA et TVA
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Subvention du FACE
- PCT
- Programme PAMELA
- Redevance Investissement R2
- Participations des collectivités et tiers
- Subvention diverses
- Emprunts
- Opérations pour compte de tiers

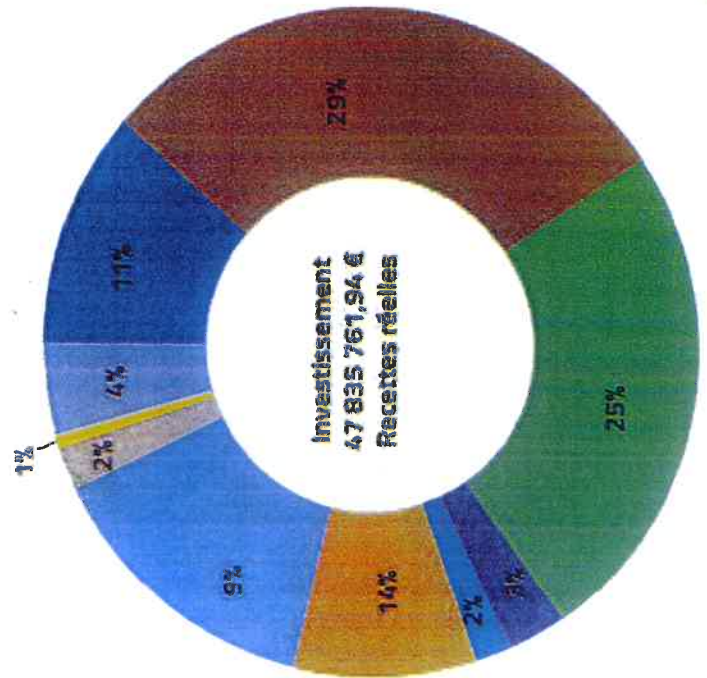
CHIFFRES

12 723 882,95 €

C'est le montant de la taxe sur l'électricité.

4 900 317 €

C'est le montant des redevances de concession (R1 et R2).



**Investissement
47 835 761,94 €
Recettes réelles**

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LES MOYENS

LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

MODALITÉS D'APPLICATION

Les clients détenteurs d'un contrat de fourniture d'électricité et dont la puissance souscrite ne dépasse pas 250 kVA sont soumis à la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (TCCFE). Cette taxe, qui est directement appliquée sur la facture, a pour assiette les quantités d'électricité consommées. Les tarifs nationaux applicables depuis 2011 sont les suivants :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite (Ps) ≤ 36 kVA ou pour les consommations autres que professionnelles sous Ps ≤ 250 kVA
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles sous 36 < Ps ≤ 250 kVA

Mais aux tarifs ci-dessus rappelés doit être appliqué un coefficient multiplicateur. Ce coefficient, qui est défini par chaque collectivité bénéficiaire de la taxe, avait, jusqu'en 2015, une valeur qui devait s'inscrire à l'intérieur d'une plage au maximum actualisée annuellement et qui, depuis 2016, doit être retenue parmi un choix limité mais fixe de valeurs.

Le SDEF, qui perçoit la TCCFE depuis 2012, a ainsi établi son coefficient multiplicateur à 8,50 pour 2015 comme pour 2016.

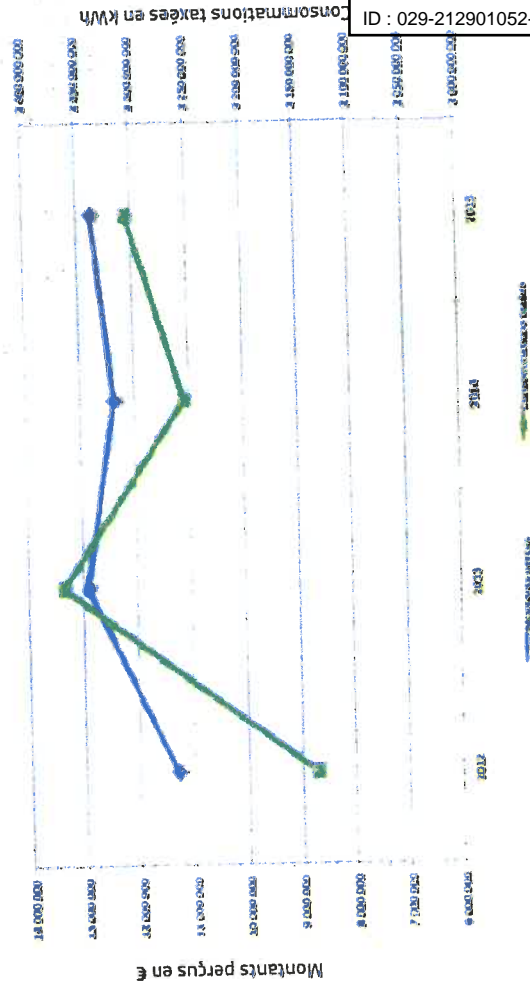
Selon l'arr. L. 3333-3 du CGCT et l'arrêté du 18 octobre 2011, les consommations professionnelles sont celles de tout fournisseur de biens ou de services, y compris celles des établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), des établissements d'enseignement et des hôpitaux. En revanche, par « consommations autres que professionnelles », il faut entendre les consommations domestiques, ainsi que les consommations de l'État, des établissements publics administratifs (EPA) et des collectivités territoriales (éclairage public compris, mais hors écoles, collèges et lycées).

ÉVOLUTION DES MONTANTS PERÇUS

Les montants de taxe perçus par le SDEF ont connu une baisse significative en 2014 (-4 %), et ce, malgré un élargissement du territoire de perception (+ 5 communes, représentant une majoration de l'assiette des consommations taxables d'environ 3 %). Dans les faits, ce recul est en lien direct avec la baisse des

consommations 2014 (- 8 %), du fait notamment d'un hiver particulièrement doux. En 2015, les volumes comme les sommes encaissées repartent à la hausse, mais sans égaler 2013.

Évolutions des montants perçus et des consommations taxées



Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

E CONTRÔLE DE

es fournisseurs d'énergie, via le recouvrement des factures qu'ils émettent, perçoivent la CCFE pour le compte des collectivités bénéficiaires.

le SDEF, pour s'assurer de la bonne perception des sommes qui lui sont dues, effectue donc des contrôles auprès des fournisseurs actifs sur son territoire :



Liste des 16 fournisseurs d'électricité pré-identifiés comme actifs sur le territoire de perception du SDEF à fin 2015)

n notera d'ailleurs sur ce point qu'en un an, le nombre de fournisseurs actifs a progressé significativement avec quatre nouveaux venus sur le territoire de perception du SDEF par rapport aux douze répertoriés en 2014.

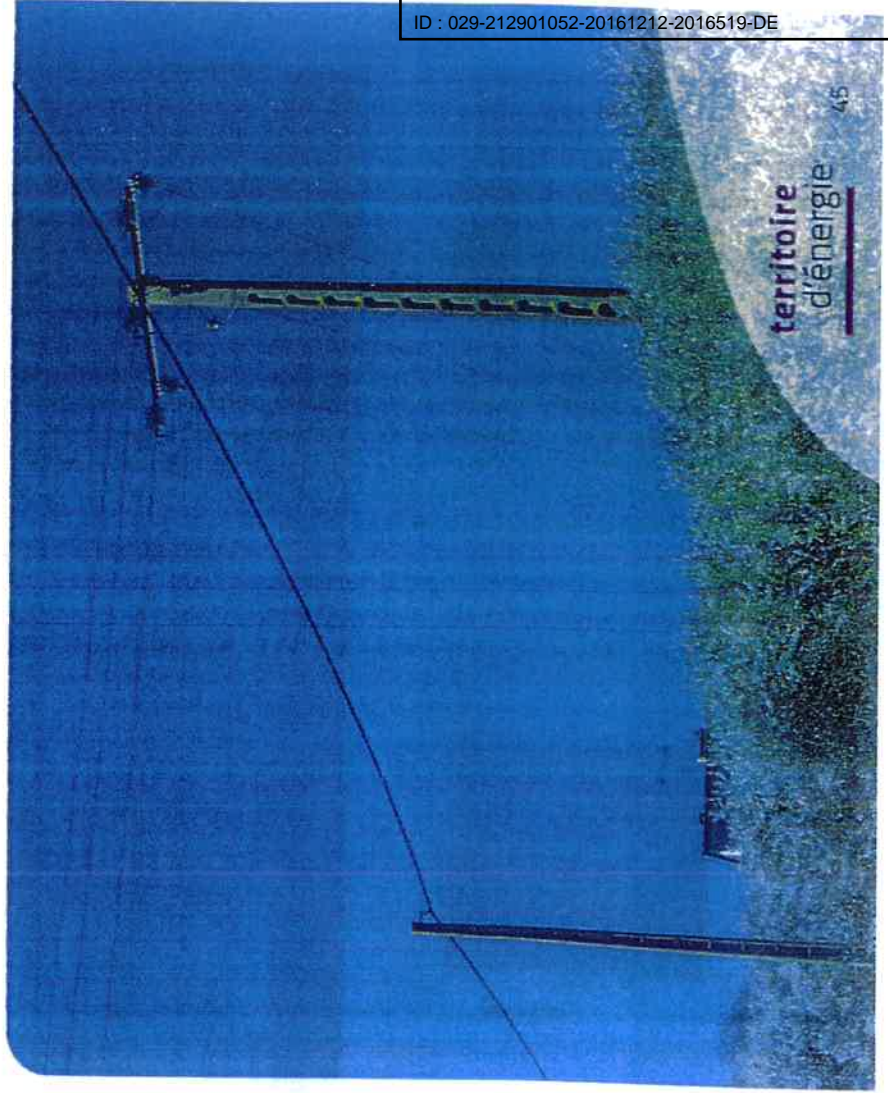
agissant du contrôle, le SDEF effectue notamment le contrôle dit de niveau 1 ou trimestriel qui s'effectue à la fin de chaque période déclarative (soit 2 mois après chaque trimestre de consommation).

s'agit, dans un premier temps, de s'assurer de la réception, dans les délais légaux, des déclarations des fournisseurs et de la fourniture, à l'appui de ces documents, de fichiers de détail détaillant à la maille communale les volumes assujettis et sommes reversées. Si n'est pas le cas, le SDEF procède à des relances.

Ensuite, sur la base de ces éléments, il s'agit notamment de :

- contrôler l'utilisation du bon coefficient multiplicateur par année de consommation,
- s'assurer de l'application du bon taux de frais de gestion,
- vérifier la cohérence entre déclaration et tableur,
- vérifier la non perception à tort de sommes au titre de communes hors territoire et de suivre l'éventuel reversement aux structures perceptrices,
- s'assurer de l'exhaustivité de présence d'EDF sur les communes en lieu et place desquelles le SDEF perçoit la taxe.

Enfin, le syndicat procède à un suivi des encaissements et vérifie la cohérence entre versement et déclaration. Et si des anomalies ont été mises en évidence, il formule, auprès de chaque fournisseur concerné, une proposition de rectification et s'assure de l'encaissement des éventuelles sommes complémentaires qui en découlent.



LES MOYENS



NOTA BENE

L'article L. 2333-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 2ème paragraphe : « Lorsque la taxe est instituée au profit de la commune, le conseil municipal en fixe le tarif en appliquant aux montants mentionnés à l'article L. 3333-3 un coefficient multiplicateur unique compris entre 0 et 8. A partir de l'année 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur est actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009. Les montants qui en résultent sont arrondis à la deuxième décimale la plus proche. »

LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

LE CONTRÔLE DE LA TAXE

Dès la déclaration du 1er trimestre 2015 et sur toute l'année de consommation, sont apparues de nombreuses anomalies en lien avec l'application par certains fournisseurs d'un mauvais arrondi du produit des tarifs nationaux par le coefficient multiplicateur du SDEF.

Ce problème, qui ne s'est pas présenté sur 2014, trouve sa source dans la valeur du coefficient retenu par le SDEF pour 2015 (à savoir 8,50). En effet, le résultat avant arrondi du produit de ce coefficient avec les tarifs nationaux donne, pour la 1ère fois depuis que le SDEF perçoit la taxe, un chiffre avec plus de 2 chiffres après la virgule (ex : 0,75 €/MWh x 8,50 = 6,375 €/MWh qui est à arrondir à 6,38 €/MWh). Cela a ainsi donné lieu à de très nombreux échanges avec les fournisseurs qui n'avaient pas appréhendé ces modalités calculatoires pourtant mentionnées explicitement dans l'article L. 2333-4 du CGCT (Cf. Nota bene). Les fournisseurs incriminés n'ont en effet pas tous été prompts à reconnaître leur erreur ; tant les conséquences en termes d'évolution de leur application facturière étaient parfois particulièrement lourdes. Sur 2015, ce sont au total, 8 fournisseurs sur les 16 actifs à fin d'année qui ont commis cette erreur d'arrondi. 6 d'entre eux ont intégré depuis cette obligation réglementaire, les 2 restants sont des fournisseurs nouvellement présents sur le territoire de perception du SDEF qui auront les déclarations suivantes pour se mettre en conformité.

Données par trimestre de consommation	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Total des montants déclarés et perçus (€)	2 928 000 €	3 468 000 €	3 254 000 €	2 910 000 €	3 120 000 €
Nombre de déclarations devant être transmises	12	12	12	13	16
Nombre de déclarations reçues	12	12	12	12	15
Nombre de déclarations reçues dans les délais légaux	8	7	10	10	8
Nombre de déclarations reçues après relances	0	3	0	2	6
Retard moyen de transmission	7 j	14 j	2 j	28 j	15 j
Nombre de relance par mail ou par téléphone	0	4	0	17	24
Nombre de déclarations reçues sous format tableur	7	8	8	7	8
Nombre d'anomalies constatées suite au contrôle de niveau 1 (commune de perception, coefficient multiplicateur, frais de gestion, domiciliation des versements)	3 :	8 :	6 :	2 :	7 :
	<ul style="list-style-type: none"> Perception au titre de communes hors territoire (k2) Discordance entre montants déclarés et versés (k1) 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de détail par année de consommation (k1) Mauvais % de frais de gestion (k1) Mauvais arrondi du produit national par coefficient multiplicateur du SDEF (k5) Absence de versement direct au titre d'une commune du territoire (k1) 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de versement direct au titre d'une commune du territoire (k1) Mauvais % de frais de gestion (k1) Mauvais arrondi du produit tarif national par coefficient multiplicateur du SDEF (k4) 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvais arrondi du produit tarif national par coefficient multiplicateur du SDEF (k1) Versement à tort de la taxe relative à une commune hors du territoire de perception (k1) 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvais % de frais de gestion (k1) Versement à tort de la taxe relative à une commune hors du territoire de perception (k1) Mauvais arrondi du produit tarif national par coefficient multiplicateur du SDEF (k4)
Nombre d'échanges téléphoniques ou par mail pour régularisation anomalies	3	35	19	3	11
Nombre d'anomalies régularisées ou en cours de régularisation	3	6	4	1	3

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
 Reçu en préfecture le 12/12/2016
 Affiché le
 ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

LEXIQUE

Agence de l'environnement et de la maîtrise
énergie

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité

Bretagne très haut débit

Certificats d'économies d'énergie

Code général des collectivités territoriales

Compte-rendu d'activité du concessionnaire

Il constitue la durée moyenne de coupure perçue
par an par un client basse tension quelle que soit la cause des
coupures

Cumulé actualisé. Le kWh cumac est l'unité
quantifiant les certificats d'économies d'énergie

Départ mal alimenté

Délégation de service public

Électricité de France

Électricité réseau distribution France

Établissement public de coopération intercommunale

Fonds d'amortissement des charges d'électrification

> **FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA

> **FNCCR** : Fédération nationale des collectivités concédantes
et régions

> **FSL** : Fonds de solidarité pour le logement

> **GDD** : Gestion des ouvrages

> **Loi NOMIE** : Loi du 7 décembre 2010 portant sur la « Nouvelle
organisation du marché de l'électricité »

Maître d'ouvrage : Personne physique ou morale chargée
de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage
pour le compte d'un maître d'ouvrage.

> **Maître d'ouvrage** : Personne physique ou morale pour le
compte de laquelle une construction réalisée

> **MDE** : Maîtrise de la demande en énergie

> **PAMÉLIA** : Programme d'amélioration esthétique des
lignes aériennes

> **PEB** : Pôle énergie Bretagne qui regroupe les quatre syndicats
d'énergie breton

> **PCT** : Part couverte par le tarif

> **Redevance PC** : Redevance contractuelle dite « d'investis-
sement » fixée par le cahier des charges de concession est
versée par ERDF au SDEF en fonction des travaux réalisés
sur le réseau

> **Réseau HTB** : Réseau haute tension B. En courant alternatif :
 $U_n > 50 \text{ kV}$

> **Réseau HTA** : Réseau haute tension A ou moyenne tension.
En courant alternatif : $1 \text{ kV} < U_n \leq 50 \text{ kV}$

> **Réseau BT** : Réseau basse tension. En courant alternatif :
 $50 \text{ V} < U_n < 1 \text{ 000 V}$

> **SDE** : Syndicat départemental d'énergie

> **SIG** : Système d'information géographique

> **TCCFE** : Taxe communale sur la consommation finale
d'électricité

> **TICFE** : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

> **TSE** : Tarifs sociaux de l'énergie

> **TPN** : Tarif de première nécessité

> **TST** : Travaux sous tension

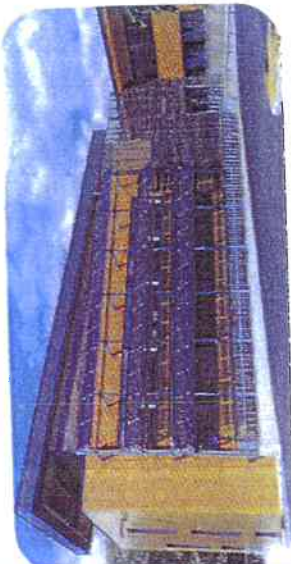
> **TURPE** : Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité

> **VRG** : Valorisation des remises gratuites



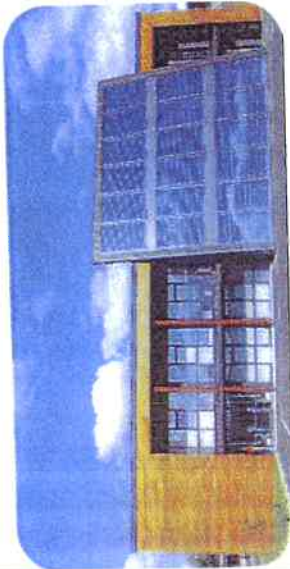
Siège

9 ALLÉE SULLY
CS 44 004
29337 QUIMPER CEDEX



Antenne Nord

ZONE DE KERVEN
29400 LANDIVISIAU



L'ÉNERGIE AU SERVICE DU TERRITOIRE



Tél. 02 98 10 36 36
Fax. 02 98 10 03 10
contact@sdef.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016519-DE

